

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE
DU 30 NOVEMBRE 2015

Délibération du Conseil Municipal

-----°°0°°-----

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Quinze, le 30 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents : Olivier HENNO, Elisabeth MASSE, André DUBREUCQ, Pascale LAHOUSTE, Rudy DELAPLACE, Christelle DELEBARRE, Philippe CALAIS, Claude WASILKOWSKI, Eric MIELKE, Thérèse VIEMON, Daniel BOUCAUT, Francis BAEKELANDT, Nelly RICHARD, Danielle SENECHAL, Patrick COLARD, Marie-Hélène FOLLET à partir de la question 1/1, Florence LEROY, Christian CALONNE, Isabelle WITTERBECQ à partir de la question 1/2, Nicole FAUBRY, Géraldine DELEMAZURE, Nicolas LE NEINDRE, Sébastien LEBLANC à partir de la question 1/1, Thomas FABRE à partir de la question 1/1, Ambrine WIART, Ghislaine CAVROT, Loïc LEBEZ, Patrice CAPPELLE, Philippe VANHERSECKE.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN	à	Philippe CALAIS
Marie-Hélène FOLLET	à	Rudy DELAPLACE jusqu'au rappel des décisions
Michel SCIARRINO	à	Eric MIELKE
Martine DEMUYS	à	Elisabeth MASSE
Henri DUSAUTOIS	à	André DUBREUCQ
Isabelle WITTERBECQ	à	Christian CALONNE jusqu'à la question 1/1
Thomas FABRE	à	Christelle DELEBARRE jusqu'au rappel des décisions

Etait absent : Sébastien LEBLANC jusqu'au rappel des décisions

Secrétaire de Séance Ambrine WIART

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et signale qu'à la fin de la séance, il y aura une communication concernant le travail dominical et remercie les conseillers municipaux d'accepter d'ajouter cette question à l'ordre du jour. Avant d'entamer la séance, Monsieur Le Maire adresse au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Eric MIELKE dont le papa est décédé.

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

OBJET : RAPPEL DE DECISIONS

- N° 123/15 Convention d'utilisation des équipements sportifs
Lycée des Vertes Feuilles de Saint-André.
- N° 124/15 Convention d'utilisation de la piscine municipale
Ville de Wambrechies.
- N° 125/15 Marché de services, « vérification et maintenance des installations de vidéo-
protection AOOS 2015/10 ».
- N° 126/15 Suppression de la régie de recettes instituée pour l'encaissement des droits
d'inscription aux Master-class organisées par l'Ecole de Musique (régie n°
113).
- N° 127/15 Avenant n° 6 à la convention tripartite de mise à disposition de locaux entre le
Collège Jean Moulin, la Ville et l'association Théâtre de Pinocchio.
- N° 128/15 Avenant n° 5 à la Convention tripartite de mise à disposition de locaux entre le
Collège Jean Moulin, la Ville et l'association Gym Loisirs Forme.
- N° 129/15 Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association Judo Club
Andrésien.
- N° 130/15 Fixation des tarifs de la piscine.
- N° 131/15 Convention d'utilisation de la piscine municipale
Collège Privé de Marcq en Baroeul.
- N° 132/15 Convention entre le collège Jean Moulin de Saint-André, l'USSA Natation et la
Ville, pour la mise à disposition de créneaux piscine.
- N° 133/15 Tarifs des aides méthodologiques à l'enseignement à compter de la rentrée
scolaire 2015/2016.
- N° 134/15 Tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire
2015-2016 (décision rapportée).
- N° 135/15 Tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire
2015-2016.
- N° 136/15 Frais et honoraires d'avocat : dossier ORIA PROMOTION.
- N° 137/15 Mise à disposition de place de stationnement à la SCI CQWB.
- N° 138/15 Frais et honoraires d'avocat : dossier Les Salons de l'Atlas.
- N° 139/15 Contrat d'assistance Logiciel d'inscription aux activités de loisirs du Service
Jeunesse.
- N° 140/15 Frais et honoraires d'avocat : dossier ORIA PROMOTION.
- N° 141/15 Fixation des tarifs des activités du service Jeunesse.

- N° 142/15 Marché de fournitures, « Fourniture et pose de pneumatiques MAPA F2015/11 »
- N° 143/15 Contrat de maintenance – ascenseur
- N° 144/15 Accord cadre en appel d'offre ouvert pour « l'achat de végétaux et produits divers » AC F 2015/12
- N° 145/15 Marché de services « Fourniture et pose de vitreries MAPA S2015/13
- N° 146/15 Convention de mise à disposition du gîte communal situé 6 rue de l'Yser entre la Ville et l'association EMMAUS.
- N° 147/15 Contrat de maintenance – adoucisseur
- N° 148/15 Convention entre la Ville et le Tennis Club : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 149/15 Convention entre la Ville et l'USSA Basket : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 150/15 Convention entre la Ville et l'USSA Tennis de Table : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 151/15 Convention entre la Ville et l'USSA NATATION : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 152/15 Convention entre la Ville et l'USSA Volley Ball : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 153/15 Convention entre la Ville et l'USSA VACANCES : Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 154/15 Contrat de maintenance – Installation de désenfumage
- N° 155/15 Contrat de maintenance – Installation SSI
- N° 156/15 Contrat de maintenance – installation de paratonnerre
- N° 157/15 Contrat de maintenance – Extincteurs et RIA
- N° 158/15 Marché -- travaux de mise en sécurité incendie écoles Marie-Curie et Jules-Ferry mapa T 2015/18
- N° 159/15 Convention d'utilisation de la piscine municipale Collège Sainte Marie à Lille
- N° 160/15 Marché – Travaux de ravalement de façades de l'église de Saint-André – T 2015/15
- N° 161/15 Régie de recettes de la piscine municipale (régie n° 102)
Hausse du plafond de l'encaisse maximale
Ajout d'un nouveau mode de paiement
Autorisation d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.
- N° 162/15 Contrat de prestation de service conclu avec la société Telmédia – C.A de l'Epinoy – RD 952 – 59175 TEMPLEMARS : Maintenance et hébergement du site web de la Ville www.villesaintandre.fr/
- N° 163/15 Emprunt 2015 auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Monsieur LEBEZ demande pour la bonne exploitation des documents qu'entre chacune des images scannées une page avec le numéro de la décision soit indiquée, comme en 1^{ère} page.

PAS DE VOTE

QUESTION N°1/1 : Décision Budgétaire Modificative N°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES/DEPENSES - ANNEE 2015

RECETTES						DEPENSES					
Fonc.	Nat.	Ser.	Libellé	Propositio ns nouvelles	VOTE	Fonc.	Nat.	Ser.	Libellé	Propositio s nouvelles	VOTE
01	73111	1015	CONTRIBUTIONS DIRECTES - Bases complémentaires 2015 - TFB	3 032,00	3 032,00	422	6574	1011	SUBVENTIONS - PEL - Collège Jean Moulin - Déplacement à Paris	1 310,00	1 310,00
01	73111	1015	CONTRIBUTIONS DIRECTES - Bases complémentaires 2015 - TFNB	890,00	890,00	422	6574	1011	SUBVENTIONS - PEL - USSA Vacances - Complément 2015 Atelier Parents/Enfants	690,00	690,00
01	7325	1015	FONDS DE COMPENSATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES	40 782,00	40 782,00	422	6574	1011	SUBVENTIONS - PEL - Ecole Les Peupliers - Aménagement BCD	4 830,00	4 830,00
01	7321	1015	ATTRIBUTION DE COMPENSATION - Diminution suite transfert de charges tourisme (CLETC)	-10 151,00	-10 151,00	422	6574	1011	SUBVENTIONS - PEL - Fédération Française de Sauvetage Secourisme	550,00	550,00
						33 B	6574	1011	SUBVENTIONS - Zepelin - Projet BarOuf	15 000,00	15 000,00
						041	6574	1011	SUBVENTIONS - Saint-André/Wieliczka - Réception Journée de l'Europe 2015	1 028,00	1 028,00
						01	6574	1011	SUBVENTIONS - Vivre à Ste Hélène - Contrat Enfance Jeunesse	-300,00	-300,00
						510	6574	1011	SUBVENTIONS - RDOML - Remboursement de cartes de piscine	172,00	172,00
						422	6188	1039	AUTRES FRAIS DIVERS - PEL	-80,23	-80,23
						01	66111	1015	INTERETS DES EMPRUNTS	-1 000,00	-1 000,00
						01	627	1015	FRAIS BANCAIRES - Frais de dossier emprunt 2015	1 000,00	1 000,00
						520A	62873	1021	AU CCAS - Remboursement salaires ACI - 2ème semestre 2014	19 831,00	19 831,00

213A	6218	1021	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	-3 927,00	-3 927,00
213B	6218	1021	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	-459,00	-459,00
01	6225	1021	INDEMNITES COMPTABLE ET REGISSEURS	-12 000,00	-12 000,00
020A	6225	1021	INDEMNITES COMPTABLE ET REGISSEURS	-327,00	-327,00
01	6247	1021	TRANSPORTS COLLECTIFS	-1 976,00	-1 976,00
01	6251	1021	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	-681,00	-681,00
020A	64111	1021	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	-52 895,00	-52 895,00
830B	6417	1021	REMUNERATION DES APPRENTIS	-6 457,00	-6 457,00
312A	64731	1021	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	-7 947,00	-7 947,00
021	6531	1021	INDEMNITES ELUS	-542,00	-542,00
021	6532	1021	FRAIS DE MISSION ELUS	-128,00	-128,00
021	6535	1021	FORMATION ELUS	-4 630,00	-4 630,00
01	6228	1021	DIVERS - PROFESSEURS DES ECOLES	5 802,00	5 802,00
01	6331	1021	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 529,00	2 529,00
01	6332	1021	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	633,00	633,00
01	6336	1021	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	287,00	287,00
01	64112	1021	NBI - SF - IR	1 205,00	1 205,00

QUESTION N°1/1 : Décision Budgétaire Modificative N°3

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES/DEPENSES - ANNEE 2015

RECETTES							DEPENSES								
Fonc	Mel	Ser	Libellé	Restes à Rattacher N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (JURAR + Vote)	Fonc	Mel	Ser	Libellé	Restes à Rattacher N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (JURAR + Vote)
413	13251	1041	SUBVENTION D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLE - MEL - TRAVAUX BACS TAMPONS PISCINE		85 400,00	85 400,00	85 400,00	01	1641	1018	CAPITAL DES EMPRUNTS		1 600,00	1 600,00	1 600,00
421	1318	1039	AUTRES SUBVENTIONS TRANSFERABLES - CAP - Achat équipement informatique service jeunesse		6 690,00	6 690,00	6 690,00	510C	2313	1046	CONSTRUCTIONS - TRAVAUX MAISON MEDICALE		-16 700,00	-16 700,00	-16 700,00
								510C	2031	1046	ETUDES - MAITRISE D'OEUVRE MAISON MEDICALE		16 700,00	16 700,00	16 700,00
								112C	2188	1045	AUTRES - VIDEO PROTECTION		-13 200,00	-13 200,00	-13 200,00
								112C	2031	1045	ETUDES - AMO VIDEOPROTECTION		13 200,00	13 200,00	13 200,00
								212A	2136	1045	INSTALLATIONS GENERALES - Travaux sécurité incendie Ecole M. CURIE		36 000,00	36 000,00	36 000,00
								212C	2135	1045	INSTALLATIONS GENERALES - Travaux sécurité incendie Ecole J. FERRY		42 000,00	42 000,00	42 000,00
								824	2115	1032	TERRAINS BATIS - Acquisition 48 rue de la gare		260 000,00	260 000,00	260 000,00
								824	2115	1032	TERRAINS BATIS - Acquisition 49 rue de la gare - Frais d'acte		4 000,00	4 000,00	4 000,00
								112A	2188	1001	AUTRES - Equipement de sécurité		5 000,00	5 000,00	5 000,00
				0,00	92 090,00	92 090,00	92 090,00				SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	348 600,00	348 600,00	348 600,00
														0,00	0,00
														0,00	0,00
				0,00	0,00	0,00	0,00				SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
01	021	1015	Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00	01	020	1015	Depenses imprévues d'investissement		-256 510,00	-256 510,00	-256 510,00
											TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				92 090,00
											TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				92 090,00

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

*Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur Philippe CALAIS qui présente cette question.
L'intervention de Monsieur CALAIS est retranscrite ci-après :*

« La Décision Budgétaire Modificative n°3 est la dernière de l'exercice 2015. Il s'agit d'une ultime DM d'ajustement permettant de constater des recettes nouvelles encore non inscrites, ainsi que les dépenses qui permettent de terminer l'exercice.

LE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes :

Deux recettes en contributions directes correspondent à un complément sur les bases de taxes sur le foncier bâti et non bâti. (Respectivement 3032 € et 890 €)
Une somme de 40 782 € vient compléter l'inscription au Budget primitif du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Enfin, la DM vient réajuster l'Attribution de Compensation en retranchant 10 151 € suite à la prise de compétence tourisme par la MEL.

B - Les dépenses

La DM constate tout d'abord l'ouverture des crédits nécessaires à l'attribution de plusieurs subventions, objet d'une délibération suivante.

La somme de 19 831 € permettra le remboursement au CCAS des salaires des ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion), également objet d'une délibération suivante.

Ensuite, plusieurs lignes budgétaires relatives aux frais de personnel sont réajustées et une somme de 248 624 € est inscrite pour l'ensemble des remplacements liés aux arrêts maladie durant l'année, les lignes suivantes étant la conséquence de cette inscription nouvelle puisqu'il s'agit des charges.

Une somme de 33 365 € est inscrite pour la médecine du travail suite à plusieurs accidents du travail.

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à 34 553 €, le surplus étant prélevé sur les dépenses imprévues, soit 353 667,77 €.

L'INVESTISSEMENT

A- Les recettes

Une subvention sollicitée auprès de la MEL pour les travaux sur les bacs tampons à la piscine a été obtenue pour un montant de 85 400 €, représentant 50% de la dépense hors taxes.

Une subvention a également été obtenue de la CAF pour un montant de 6 690 € destinée à financer l'achat d'équipement informatique pour le service jeunesse.

B - Les dépenses

Une somme de 16 700 € pour la Maison médicale et de 13 200 € pour la vidéo-protection, destinées à financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ces deux dossiers, sont prélevées des sommes inscrites au BP 2015.

Deux sommes de 36 000 € et 42 000 € sont prévues pour des travaux de sécurité incendie dans l'école Curie / Ferry.

Une somme de 260 000 € est prévue pour l'achat d'un terrain 49 rue de la gare qui a fait l'objet d'une préemption par la ville. Une somme de 4 000 € est prévue pour les frais d'actes.

Enfin, une somme de 5 000 € est provisionnée pour l'achat d'armes pour la police municipale.

La section s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 92 090 €. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur CALAIS de sa présentation et passe ensuite la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/2

OBJET : SUBVENTIONS 2015

Il vous est proposé l'octroi des subventions suivantes :

• Compagnie des Voyageurs– Projet BarOutf au Zeppelin	15 000,00 €
• Saint André/Wieliczka – Remboursement réception délégations dans le cadre de la journée de l'Europe	1 028,00 €
• Vivre à Ste Hélène – Contrat Enfance Jeunesse	- 300,00 €
• Réseau Diabète Obésité de la Métropole Lilloise – Remboursement de cartes de piscine selon convention	172,00 €
TOTAL	15 900,00 €
• Dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) :	
➤ Collège Jean Moulin – Déplacement à Paris des délégués-élèves dans le cadre de leur formation	1 310,00 €
➤ USSA Vacances – Complément 2015 Atelier Parents / Enfants	690,00 €
➤ Ecole Peupliers – Création d'une BCD	4 830,00 €
➤ Fédération française de Sauvetage Secourisme – Stage de secourisme à destination des jeunes andrésiens	550,00 €
TOTAL	7 380,00 €

Les crédits sont prévus au BP 2015 et en DM3

Les Membres du Conseil Municipal faisant partie d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association. Soit :

Elisabeth MASSE : Saint André Wieliczka ; Rudy DELAPLACE : Compagnie Les Voyageurs ; Christelle DELEBARRE : Compagnie Les Voyageurs ; Claude WASILKOWSKI : Saint André Wieliczka ; Thérèse VIEMON : Saint André Wieliczka ; Danielle SENECHAL : Vivre à Sainte Hélène ; Ghislaine CAVROT : Saint André Wieliczka.

Monsieur Le Maire passe la parole successivement à Madame DELEBARRE, Madame MASSE et Monsieur DELAPLACE pour présenter les subventions proposées.

Madame DELEBARRE profite de l'occasion pour saluer la qualité du projet mené par la Compagnie des Voyageurs au Zeppelin et félicite tout particulièrement Monsieur FOVIAU pour sa dernière création « Visages de Feu », pièce qui va tourner dans toute la France.

En relation avec la Ville, le Zeppelin est en constante interrogation sur son projet, sur les questions de savoir comment élargir toujours son public, comment capter et fidéliser les jeunes, comment intégrer les nouvelles pratiques culturelles des habitants.

Ainsi, la Compagnie des Voyageurs a souhaité aménager l'accueil du Zeppelin en espace de lecture ainsi que l'espace du bar pour le rendre plus convivial et permettre d'accueillir de nouvelles formes de concerts moins formelles en lien avec le bar.

Madame DELEBARRE précise que les travaux ont été réalisés par la Compagnie des Voyageurs qui a également meublé les lieux.

Monsieur DELAPLACE commente à son tour les subventions et signale que l'association Vivre à Sainte Hélène n'ayant pas réalisé ses actions prévues en 2015, la subvention ne sera pas versée.

Concernant le PEL dans l'axe citoyenneté, et la somme de 1 310 €, Monsieur DELAPLACE signale qu'il s'agit d'une sortie pour les élèves délégués de classes qui iront à Paris dans le cadre de leur formation, pour visiter l'Assemblée Nationale et l'exposition sur le congrès à Versailles.

Pour l'USSA Vacances, il s'agit d'un complément pour les actions parents-enfants du samedi matin (ateliers sportifs).

En ce qui concerne la somme de 4 830 €, il s'agit de l'achat de meubles pour la BCD nouvellement réalisée par les services de la ville que remercie Monsieur DELAPLACE ;

Madame MASSE évoque la subvention à Saint André/Wieliczka dans le cadre de la journée de l'Europe. 50 polonais sont venus faire une représentation folklorique à Saint André, et cette subvention correspond au remboursement des frais avancés par l'association.

Madame CAVROT demande si la BCD existait déjà ou non.

Monsieur DUBREUCQ répond qu'il s'agit d'une nouvelle BCD.

Monsieur LEBEZ ne remet pas en cause des montants et des affectations des subventions. Il demande si un conseiller municipal adhérent à une association peut voter les subventions, qu'il soit simple adhérent, membre du bureau, ou membre du Conseil d'Administration.

Monsieur LEBEZ s'interroge aussi sur l'intitulé de la subvention pour le Barouf : ne doit-elle pas être versée à la Compagnie des Voyageurs (et non pas au Zeppelin qui est un lieu).

Enfin, Monsieur LEBEZ revient sur la nécessité de capter les publics et évoque la Bidothèque qui a tout son sens dans un tel lieu culturel. Il regrette qu'on n'identifie pas mieux cet espace en arrivant au Zeppelin, et le manque de lien entre les actions menées par la Bidothèque et le projet culturel de la Compagnie des Voyageurs.

Pour la question de l'intitulé du bénéficiaire de la subvention pour le projet Bar'ouf, il s'agit effectivement de la Compagnie des voyageurs. Madame DELEBARRE explique que lorsqu'a été lancé ce projet, il existait deux entités séparées : l'association Le Zeppelin et l'association La Compagnie des Voyageurs.

La Compagnie des Voyageurs bénéficiait de subventions en dehors de la ville, et la ville versait une subvention au Zeppelin.

Aujourd'hui le lieu s'appelle bien « le Zeppelin » et les deux entités n'ont plus qu'une identité : la Compagnie des Voyageurs au Zeppelin. Cela permet à l'association d'avoir un volume budgétaire plus important et lorsque l'association fait appel à des subventions, elle peut valoriser les deux aspects : la participation de la ville et le fait que ce soit une compagnie.

Monsieur Le Maire signale que concernant les conseillers municipaux ne pouvant participer aux votes de subventions, il s'agit de ceux qui font partie du Conseil d'Administration des associations concernées.

Monsieur Le Maire évoque la question de la lecture publique et note que cela fait l'objet d'une étude à la MEL avec des réflexions sur les temps d'ouverture, sur les lieux etc... et qu'il y aura probablement une page à ouvrir sur cette question à Saint André.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/3

OBJET : REVERSEMENT AU CCAS D'UNE PARTIE DES SALAIRES VERSES AUX CONTRATS CONVENTIONNES

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des dispositifs conventionnés par l'Etat et ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Sur notre commune, 4 ACI ont été créés et « portés » par le CCAS, proposant de nouveaux services à la population :

- Chantier Grand Pas
- Chantier dame de compagnie
- Chantier Brigade de propreté
- Chantier Espaces verts

Ces 4 chantiers permettent de recruter jusqu'à 50 personnes.

L'Etat participe financièrement en prenant en charge une partie des salaires des agents.

Sur état nominatif, la Ville s'engage à reverser au CCAS la partie des salaires et charges non couverts par l'Etat.

Il vous est donc proposé de reverser au CCAS, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, la somme de 19 830,28 €.

Les crédits sont prévus en DBM n°3.

Monsieur Le Maire passe la parole à Madame MASSE qui présente cette question.

Madame MASSE rappelle que le CCAS de Saint André est engagé depuis 2005 dans ce dispositif qui permet à des personnes, bien qu'éloignées de l'activité économique, de s'inscrire dans une démarche professionnelle, d'accéder à un contrat à durée déterminée et de permettre une mise à l'emploi dans des conditions réelles tout en bénéficiant d'un accompagnement. De plus ce dispositif apporte un « plus » à la population Andrésiennne par la mise en place de services de proximité tels que précisés dans la délibération.

Madame MASSE précise que ces emplois sont pris en charge à 90 % par l'Etat et la Ville rembourse au CCAS le solde, soit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 19 830,28 €.

Monsieur Le Maire passe alors la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/4

OBJET : CONCESSIONS CIMETIERE : REVERSEMENT AU CCAS

Le produit des concessions dans le cimetière est intégralement enregistré sur le budget de la Commune.

En cette fin d'exercice, le Conseil Municipal décide de procéder au reversement du tiers de ce produit sur le budget du C.C.A.S.

Total des ventes de concessions funéraires au 30 octobre 2015 : 28 220,08 €

Soit 2/3 Mairie : 18 813,38 €

Et 1/3 CCAS : 9 406,70 €

Il convient donc d'allouer au CCAS, au titre du reversement, le tiers du produit des concessions cimetièrre pour un montant de 9 406,70 €.

Les crédits sont prévus au BP 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/5

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2016

Le rapport d'orientation budgétaire instauré par l'article 2312-I du Code Général des Collectivités Territoriales et renforcé par la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le présent rapport contient les informations et réflexions de nature à organiser un débat sur la construction du budget 2016, dans un contexte qui reste difficile.

Des informations sont jointes au présent rapport sur l'état de la dette, les effectifs et les évolutions de la masse salariale.

Ces informations, rendues obligatoire par la loi Notre, étaient, pour la plupart déjà communiquées à l'assemblée lors des précédents débats d'orientation budgétaire.

LE CONTEXTE :

La nécessité de réaliser d'importantes économies sur la dépense publique reste d'actualité.

Les collectivités territoriales doivent naturellement participer à cet effort national.

Toutefois, la mobilisation de l'action de L'Association des Maires de France demandant un recul et un lissage de la baisse des dotations de l'Etat semble avoir été entendue par le gouvernement qui a décidé d'atténuer la brutalité d'une baisse trop rapide.

Il subsiste cependant une incertitude, tant sur l'année 2016 que sur l'année 2017 qui devrait voir l'entrée en vigueur d'une réforme de la dotation globale de fonctionnement.

C'est donc dans un contexte encore incertain que les collectivités doivent bâtir un budget pour l'exercice 2016.

Il vous est proposé de procéder à l'examen des deux sections et de commenter les choix qui sont proposés.

LE FUTUR BUDGET 2016 :

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Les recettes :

En 2015, la baisse des dotations de l'Etat a été constatée à hauteur de 314 377 euros.

Cumulée avec la baisse de 2014, c'est donc un total de 383 948 euros qui disparaît de nos recettes de fonctionnement.

En revanche, le dynamisme des bases fiscales se confirme grâce à la poursuite des programmes d'aménagement.

En l'état actuel des informations connues, les bases fiscales connaîtraient une hausse de 1% en 2016.

La gestion sérieuse et rigoureuse menée par l'équipe majoritaire, qui a permis la création d'excédents dans la section de fonctionnement, permet d'annoncer une stabilité fiscale pour l'exercice 2016.

Le FPIC (Fond de Péréquations Intercommunale et Communale), mis en place en 2012 a constitué pour 2015 une recette de 140 000 euros. Cette recette devrait être en évolution en 2016, sans qu'un chiffre précis soit connu à ce jour.

Les droits de mutation qui, en 2014, étaient de 413 700 euros sont une recette toujours incertaine d'une année à l'autre et le montant doit être inscrit avec prudence lors de l'élaboration du budget primitif.

La DSU et la DSC devraient être stable pour l'exercice 2016 pour respectivement des montants de 122 031 euros et 197 000 euros.

Les recettes des services devraient rester identiques.

B/ Les dépenses :

L'effort entrepris sur la masse salariale se voit récompenser puisque celle-ci sera réduite d'environ 260 000 euros par rapport au compte administratif 2014, seul chiffre officiellement arrêté à ce jour.

Cet effort important s'accompagne d'un travail de réorganisation, de redéploiement et de mutualisation.

Cette réduction de la masse salariale n'a pas remis en cause la qualité ni le périmètre des services rendus à la population.

Une réflexion est en cours sur une réorganisation plus profonde qui sera sans doute nécessaire à terme.

Les enveloppes des services seront à nouveau en réduction de 2% sur l'exercice 2016.

Cet effort nécessitera de faire des choix et supposera de poursuivre le travail de mutualisation déjà engagé avec certaines communes voisines, ainsi qu'avec le SIVOM et la MEL.

L'octroi des subventions pour 2016 est encore à l'étude.

La maîtrise globale de la section de fonctionnement doit répondre à des ressources en baisse et préparer un avenir encore incertain quant aux dotations de l'Etat, mais doit aussi permettre, en dégagant des marges de manœuvre, d'autofinancer, au moins en partie, des programmes d'investissement.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'investissement public a baissé de 2013 à 2014 de 10%, soit 5 milliards d'euros.

En 2015 une baisse de 15% est attendue et la crainte de voir une baisse de 30% d'ici 2017 est réelle.

Le Conseil économique, social et environnemental s'inquiète de cette baisse, estimant qu'elle fragilise la santé économique des territoires et donc l'emploi.

Saint-André, comme l'ensemble des collectivités a souhaité marquer une pause en 2015 sur ses projets, mais souhaite engager un programme plus ambitieux, se démarquant ainsi de la tendance générale, pour les années à venir et, en tout état de cause dès 2016.

III - LES PROJETS :

A/ Les acquisitions :

2016 verra se réaliser l'acquisition de l'ancien restaurant d'entreprise Rhodia pour environ 400 000 euros, dans l'objectif d'y réaliser un équipement public.

Un terrain, situé rue de la gare a été préempté et fera l'objet d'une acquisition effective en 2016 pour un montant de 260 000 euros.

L'acquisition de ce terrain situé en face du site Caby permettra d'en maîtriser l'aménagement et de le rendre pertinent avec les choix urbanistiques faits sur Caby. Il doit être revendu.

Un terrain sis rue Sadi Carnot pour un montant de 50 000 euros sera acquis avec l'objectif de le revendre rapidement afin de faire disparaître une « dent creuse » très inesthétique dans ce quartier.

Enfin un petit terrain sera acquis rue de la Délivrance, afin d'y installer les équipements techniques liés à l'organisation d'un futur marché sur la Place basse du quartier Sainte-Hélène, le surplus de ce terrain devant certainement accueillir quelques jeux d'enfants.

B/ Les travaux :

- La vidéo protection : une 2ème tranche est actuellement à l'étude pour une réalisation courant 2016.

Outre la poursuite du projet, tel qu'il a été conçu en 2014, une vigilance toute particulière sera portée sur le quartier Sainte-Hélène.

Cette 2ème tranche est évaluée à environ 200 000 euros.

- L'accessibilité : 2016 verra la réalisation d'une 1ère tranche de travaux pour environ 100 000 euros sur la Mairie.

Le programme se réalisera en totalité sur 6 années et concernera l'ensemble des bâtiments communaux pour un coût total de plus de 2 millions d'euros.

- L'église : le marché, récemment attribué verra se réaliser la réfection de la façade et du clocher (sablage / rejointoiement) pour un montant de 330 000 euros.

Le programme de rénovation se poursuivra les années suivantes.

- La maison médicale : ce beau projet destiné à permettre l'accueil de professionnels de la médecine et de la para-médecine sera réalisé durant le 1^{er} semestre 2016, pour une ouverture prévue au 1^{er} septembre 2016.

C'est une dizaine de professionnels qui seront appelés à occuper les lieux.

- La signalétique : un marché sera lancé dans les prochains jours pour la réalisation d'une signalétique moderne et esthétique, des bâtiments municipaux.

C'est un projet d'environ 30 000 euros.

- Les travaux : une enveloppe budgétaire, qui reste encore à déterminer sera ouverte pour permettre des travaux divers dans les bâtiments communaux.

Enfin des dépenses encore à l'étude seront destinées à l'équipement des services (services techniques, animation-culture, sport, etc...)

Le remboursement de la dette en capital, dépense obligatoire de la section d'investissement devrait s'établir à environ 780 000 euros.

IV - LES RECETTES :

Le budget verra l'inscription des recettes d'investissement classiques que sont le FCTVA et les amortissements.

Une recette de cession immobilière sera inscrite relative à la vente de 2 maisons avenue des Peupliers d'environ 350 000 euros.

Un emprunt sera à réaliser de l'ordre de 500 à 750 000 euros.

L'endettement actuel et l'encours de la dette de la ville se situent en deçà des moyennes nationales des villes de même strate ce qui est satisfaisant et peut autoriser le complément du financement des investissements par emprunt

Enfin, il sera prévu d'autofinancer une partie des projets par prélèvement sur la section de fonctionnement.

CONCLUSION

Si la baisse des ressources reste une forte contrainte dans la construction d'un budget, ce qui nécessite d'importants efforts de gestion et de réorganisation, l'ambition demeure de garantir aux andrésiens un périmètre et une qualité des services rendus.

Par ailleurs la qualité et pertinence de la gestion menée jusqu'à ce jour par l'équipe municipale, permet dans un contexte général morose d'afficher de réelles ambitions.

Saint - André la sympathique sera aussi en 2016, Saint-André l'ambitieuse.

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS qui présente cette question.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur CALAIS de sa présentation ainsi que les services pour le travail que cette période budgétaire représente.

Monsieur Le Maire résume les propos de Monsieur CALAIS ainsi : « Nous avons arbitré sur le fait que la baisse des dotations ne sera pas financée par une augmentation d'impôt, le choix a été fait de la stabilité fiscale ».

Il évoque alors la confusion fiscale du Gouvernement sur les taxes d'habitation des personnes ayant une petite retraite, et sur la hausse de certaines taxes (exemple sur l'essence, alors qu'initialement, Monsieur SAPIN avait annoncé que suite aux problèmes découverts chez

Volkswagen et au risque de pollution du diesel, la taxe sur le diesel augmenterait et celle sur l'essence baisserait).

Compte tenu de ce contexte fiscal tendu pour les Françaises et les Français l'équipe municipale a arbitré sur le fait de ne pas compenser par une augmentation d'impôt la baisse des dotations qui est pourtant conséquente.

Monsieur Le Maire évoque l'héroïsme des responsables des exécutifs qui tiennent la barre des collectivités sur le plan financier avec une inconnue permanente : le montant des dotations qui représente pourtant une part importante des recettes (plus encore dans les Départements ou les Régions que dans les communes).

Monsieur Le Maire cite l'annonce faite par le Gouvernement de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec une partie fixe calculée sur la base de 75 € par habitant. Mais cette réforme a été repoussée d'un an.

Certaines communes voyaient avec ce nouveau calcul, une augmentation de 20 % de leur DGF, alors que d'autres voyaient leur DGF régresser de 20 % !

Monsieur Le Maire signale qu'à Saint André, la DGF est assez basse. La réforme de la DGF ne devrait donc pas impacter trop lourdement les finances de la Ville.

La baisse des dotations a été compensée par des économies (2 %) et par la maîtrise de la masse salariale : non remplacement de tous les départs en retraite, redéploiement du personnel municipal et réflexion sur les missions de chacun sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

L'impact des économies reste limité grâce à la mobilisation du personnel municipal souligne Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire cite le chiffre de 250 000 € de coût des arrêts maladie du personnel et précise que la Ville s'assure elle-même pour ces arrêts maladie. Même si ce chiffre peut paraître important, il précise que la Ville de Saint André se situe dans la fourchette basse quant au taux d'arrêt maladie, par rapport à des entreprises privées ou d'autres collectivités (où c'est parfois le double). Monsieur Le Maire salue l'effort des agents de la Ville.

Monsieur Le Maire évoque aussi la maîtrise de l'endettement.

Sur les investissements, Monsieur Le Maire signale que le chantier de l'église sera entamé pour une 1^{ère} tranche, que des nouvelles caméras de vidéo seront installées dans les quartiers (les 1ères caméras ont été installées dans les zones centrales et les grands axes, selon les recommandations des forces de police nationale et du Préfet).

Monsieur Le Maire évoque également le chantier de l'accessibilité que Monsieur DUBREUCQ va développer dans la question 4/I.

Enfin Monsieur Le Maire note que la Ville va engager une réflexion pour s'inscrire dans la nouvelle politique de la MEL sur les fonds de concours pour les équipements sportifs et culturels. (Ce dispositif prévoit une aide financière à hauteur de 20 % à 50 % du montant des travaux que les communes feront dans leurs équipements sportifs ou culturels), ce dispositif doit être adopté en Conseil Communautaire le 18 décembre.

Monsieur Le Maire ouvre alors le débat.

Madame CAVROT demande quel est le montant exact des excédents et d'où vient la réduction de la masse salariale. Par ailleurs, concernant les projets 2016, elle souhaite savoir, la destination précise du rachat du restaurant Rhodia, et quel type d'aménagement est prévu sur le terrain acheté rue de la Gare.

Elle évoque également les travaux de rénovation de l'église du Centre et demande quand ceux-ci démarreront et leur coût. Elle souhaite avoir de plus des détails sur les différentes tranches de travaux à venir (dates, coût global).

Madame CAVROT s'interroge aussi sur la destination du terrain qui sera acheté par la Ville rue Sadi Carnot.

Elle demande également quel est le montant des travaux dans les bâtiments communaux.

Enfin, concernant les recettes, Madame CAVROT demande pourquoi faire un emprunt de 500 000 à 750 000 €uros alors qu'il existe une réserve importante et quelle en sera la destination.

Monsieur CAPPELLE évoque le problème de réduction des frais de fonctionnement qu'il estime être lié en partie au non remplacement des départs en retraite. Il pense que le coût des arrêts maladie est peut être dû à la surcharge de travail pour les agents qui restent. Il pense que plutôt que de payer des malades, ce serait mieux de payer des personnes actives en remplaçant les départs en retraite.

Concernant la maison médicale, Monsieur CAPPELLE demande comment seront choisis les professionnels qui y travailleront.

Monsieur LEBEZ est surpris du timing de ce R.O.B car il avait été évoqué un R.O.B en février/mars quand les données budgétaires de l'Etat auraient été connues.

Il évoque la loi Notre et notamment la nécessité de pédagogie et de transparence qu'elle prône et se réjouit de voir que l'ensemble des documents seront diffusés sur le site internet de la Ville, comme le demande la loi Notre.

Monsieur LEBEZ note un autre volet de la loi Notre concernant les plans d'engagements pluri-annuels pour la collectivité. Ce plan permettrait de répondre à beaucoup de questions sur les travaux : montants, différentes tranches et manière dont ces investissements seront engagés au fur et à mesure des années. Même si une feuille de route, telle que ce plan pluri-annuel peut être modifiée, Monsieur LEBEZ se réjouit également de savoir que ces informations seront communiquées puisque la loi Notre insiste sur ce point.

Comme la Ville de Saint-André possède un tissu associatif important, que les habitants qui la composent sont d'énergies diverses et que la population change, Monsieur LEBEZ propose de travailler avec ces habitants qui sont actifs sur un projet « Ville active ». Cela peut sonner comme un slogan note-t-il, mais cela peut aussi être une ambition pour la commune. Sur ce thème, un certain nombre d'engagements pourrait être décliné affirme-t-il.

Monsieur LEBEZ évoque les liaisons entre les quartiers de la Ville et insiste également sur la liaison entre les personnes et les activités. « Ville active » : les déclinaisons pourraient être des liaisons piétonnes ou cyclistes entre les quartiers, un micro-PDU (plan de déplacement urbain) pour le quartier Sainte-Hélène et aussi activités sur les zones commerciales qui pourraient être dynamisées par ces liens de proximité.

Il évoque également une déclinaison de Ville active sur un projet intergénérationnel, l'accessibilité universelle et enfin sur la thématique d'une ville plus sûre avec moins

d'insécurité routière et par des liens plus nombreux entre les différentes couches de la population.

Cette ville active, poursuit Monsieur LEBEZ, peut être travaillée par les liens entre la piscine et la zone commerciale, par une amélioration du chemin du groupe Schuman qui constitue le lien entre les deux rues.

Il évoque ensuite la dent creuse rue Sadi Carnot qui pourrait être aménagée de façon à créer un lien entre Sainte-Hélène et le Centre Ville. Il suggère également que soit élaborée une vraie stratégie pédi-bus ou vélo bus dans toute la Ville.

Toujours dans ce cadre, Monsieur LEBEZ pense que Sainte-Hélène doit devenir un carrefour des mobilités. Après le temps des constructions immobilières, il estime que l'on est en attente de nouveaux équipements : une nouvelle station V'lille, une station lilas auto-partage, et réalisation d'une liaison vraiment continue le long de la Deûle et pas seulement sur de la promenade.

Il revient sur l'idée de réalisation d'un micro-PDU qui pourrait prolonger, avec le quartier Rhodia, de meilleures conditions d'accessibilité.

Monsieur LEBEZ pense que travailler sur les liens piétons et vélo entre les différents quartiers est bénéfique pour l'activité commerciale.

Il cite également les projets intergénérationnels. Il salue le travail du CCAS mais il pense qu'on peut aller plus loin sur les liens entre les différentes générations et surtout en intégrant tous les types de population de la société civile.

Monsieur LEBEZ revient ensuite sur le lien avec les jeunes et notamment un projet qui pourrait se développer entre la piscine, la salle Ducrocq et la salle Wauquier où peu d'investissements permettraient un aménagement pour les plus jeunes (skate-park, foot-park urbains) en lieu et place des terrains de baskets peu utilisés, ou en tout cas un aménagement nouveau qui serait le lien entre la zone commerciale, les terrains Caby et le cœur de ville.

« Cela permettrait de passer d'un ensemble de mesures saupoudrées à une vraie stratégie de mandat. » estime Monsieur LEBEZ.

Il revient ensuite sur la structure de la dette de Saint-André et sur les réserves évoquées par Madame CAVROT. Monsieur LEBEZ pense que l'on peut avoir une autre vision de l'investissement. Aujourd'hui, la structure de la dette fait que l'on peut choisir d'investir. On peut également réfléchir sur des choses peu coûteuses souligne Monsieur LEBEZ comme par exemple la question des clefs 3G qui ne sont pas utilisées, et l'achat pour 30 000 euros de panneaux car il se demande s'ils sont vraiment nécessaires.

Monsieur LEBEZ pense que l'on peut travailler sur de nouvelles marges de manœuvre en baissant le train de vie de la Ville, et notamment sur le parc automobile par exemple : moins de véhicules et plus de vélos.

Enfin, Monsieur LEBEZ revient sur la future politique de la MEL quant aux équipements sportifs et culturels et signale qu'il y a également un autre point développé par la MEL : celui de la mobilité, et Monsieur LEBEZ est persuadé qu'en s'inscrivant dans ces grands axes de la MEL, il y a des possibilités d'avoir des financements différents.

Monsieur LEBEZ conclut en soulignant que c'est effectivement l'équipe majoritaire qui est en responsabilité et qui va construire la ville de demain et il dit qu'il souhaiterait connaître sa vision de la ville de Saint-André dans 10 ou 20 ans.

Monsieur Le Maire donne successivement la parole à Monsieur DELAPLACE, Monsieur MIELKE et Madame MASSE.

Monsieur DELAPLACE s'adresse à Monsieur LEBEZ et lui dit « j'ai compris à quoi vous jouez sur votre ordinateur vous jouez à Sim City : vous imaginez la ville dont vous rêvez en partant d'un terrain nu et vous construisez des bâtiments, des routes, des équipements ». Il demande à Monsieur LEBEZ s'il habite vraiment à Saint-André ou s'il est un conseiller municipal hors sol.

Lorsque Monsieur LEBEZ évoque la ville active, Monsieur DELAPLACE suppose qu'il l'oppose à la ville de Saint-André telle qu'elle existe aujourd'hui et qui serait une ville morte. Monsieur DELAPLACE souligne : « les andrésiens, les associations, les commerçants apprécieront... ».

Monsieur DELAPLACE reprend alors les thèmes abordés par Monsieur LEBEZ :

- Ville active et commerces : Monsieur DELAPLACE souligne qu'une nouvelle zone de commerces a été inaugurée il y a peu et que d'autres projets sont en cours. « Il faut s'enorgueillir collectivement de tout cela, le commerce de proximité de Saint-André est vivant et de qualité et l'association des commerçants et artisans de Saint-André fait preuve de dynamisme » affirme t-il.

- Ville active et associations : Monsieur DELAPLACE revient ensuite sur les associations et s'adresse à Monsieur LEBEZ : « les associations à Saint-André ne vous ont pas attendu pour être actives ! Tout le monde reconnaît la qualité des activités menées par les associations dans le cadre sportif, culturel, humanitaire ou solidaire ».

- Ville active et mobilité : Pour ce qui est de la mobilité, Monsieur DELAPLACE rappelle que la Ville a défendu la mise en place de mobilité alternative avec la Liane, la Corolle, l'installation de stations V'lille. Il rappelle également le projet de la majorité municipale : poursuivre l'implantation de stations V'lille, créer une station d'auto-partage, et développer l'installation de bornes électriques pour les véhicules propres.

- Ville active et sécurité : Monsieur DELAPLACE rappelle que l'équipe majoritaire est celle qui a mis en place des dispositifs pour assurer la sécurité et la tranquillité publique dans la Ville : création de la Police Municipale, création d'un plan d'équipement de caméras de surveillance dans la Ville et au niveau social : plans et dispositifs de lutte contre l'isolement et le rapprochement des générations.

- Ville active et intergénérationnel : Monsieur DELAPLACE affirme qu'il n'y a pas un pan d'actions qui ne soit vu sous le prisme de l'intergénérationnel, que ce soit les politiques de solidarité, les actions du Conseil des Jeunes, celles menées en milieu scolaire, ou les actions culturelles menées au sein du Clos Fleuri.

En conclusion, Monsieur DELAPLACE s'adresse à Monsieur LEBEZ : « je pense que la "Ville active" est effectivement un slogan qui n'a aucun intérêt eu égard à ce qui existe dans la commune : Saint-André n'est ni une ville morte, ni une ville dortoir. Pour les milliers d'andrésiens qui y vivent, s'y déplacent, qui vont dans ses commerces, qui y vivent sportivement et culturellement, Saint-André n'est pas une ville morte et ne vous a pas attendu pour être active ».

Monsieur MIELKE prend la parole pour évoquer la question d'accessibilité en termes de voirie et notamment l'insécurité routière. Il dévoile le surnom qu'on lui a donné « l'adjoint aux coussins berlinois »

Monsieur MIELKE signale que Saint-André s'est adaptée aux nouveaux comportements d'incivilités routières qui pénalisent les 95 % des conducteurs qui respectent le code de la route. Il évoque la mise en place depuis une quinzaine d'années, en lien avec la MEL ou le Conseil Départemental, de zones 30, de coussins berlinois, de plateaux surélevés, de pistes cyclables, de doubles sens cyclables, de potelets (près de 100 nouveaux au cours du mois de novembre 2015), de radars pédagogiques (6) et de radar jumelle.

Monsieur MIELKE est favorable à la reprise des réunions du groupe de travail composé de la MEL de l'ADAV (association droit au vélo) et la Ville pour réfléchir sur ces questions.

Il évoque ensuite le projet d'installation d'aires de jeux près du boulo-drome et le chemin du groupe scolaire Schuman, qui a le mérite d'avoir été créé, qu'il a déjà été amélioré et le sera encore.

Madame MASSE souhaite intervenir par rapport aux propos tenus par Monsieur LEBEZ sur le lien intergénérationnel. Elle rappelle que le lien intergénérationnel est l'une des priorités de Monsieur Le Maire, Président du CCAS et d'elle-même Vice-Présidente du CCAS.

Madame MASSE complète les propos de Monsieur DELAPLACE sur les actions du CCAS en matière de lien intergénérationnel : lors de la semaine bleue, une représentation a été donnée à la salle Wauquier par les aînés et les jeunes du Conseil des Jeunes et le CCAS le prix du Conseil Départemental pour ce projet intergénérationnel mêlant théâtre et chansons.

En ce qui concerne les écoles, Madame MASSE rappelle l'organisation récente de la semaine de la solidarité internationale, signe fort de l'existence de liens intergénérationnels entre les jeunes et les aînés dans la commune

Madame MASSE note également les actions menées dans le cadre de la prévention santé par Doro-thée GERMAIN, chef de projet et en particulier cette année, le parcours Famille/Cœur qui a reçu le 1^{er} prix régional.

Enfin, Madame MASSE précise à Monsieur LEBEZ que lors des Conseils d'administration du CCAS où siège Monsieur DECAESTECKER, les missions et actions du CCAS sont présentées.

En conclusion, Madame MASSE invite Monsieur LEBEZ à fréquenter ces manifestations pour se rendre compte de ce qui se fait et pour constater que le lien intergénérationnel dans la commune existe bien et que tout est fait pour l'améliorer et tendre vers l'idéal qu'il souhaite.

Monsieur Le Maire répond ensuite aux questions posées.

Tout d'abord celles de Madame CAVROT concernant les excédents 2014 en fonctionnement : comme cela est indiqué dans les documents budgétaires, ils s'élèvent à 2,8 million d'euros en fonctionnement et de 1,3 million d'euros en investissement. La maîtrise des charges de personnel est due notamment au non remplacement de chaque départ en retraite.

Monsieur Le Maire précise que le personnel municipal continue à évoluer au minimum et non au maximum, (contrairement à ce qui se passe dans d'autres collectivités) et qu'il bénéficie d'un régime indemnitaire qui accompagne ses efforts. Monsieur le Maire fait remarquer la fidélité des agents : le taux de départ est extrêmement faible, ce qui signifie que les agents sont traités correctement.

En réponse à la question de Monsieur CAPPELLE, Monsieur Le Maire souligne que la maîtrise de la dépense publique exige la maîtrise du nombre d'emplois publics et de la charge salariale publique. « Dire autre chose que cela, c'est partir dans des illusions, et si le niveau de la dépense publique était une garantie pour la qualité du service public, l'Union Soviétique existerait encore ». Le niveau d'emplois publics et le niveau de la qualité du service public ne sont pas forcément parallèles : on peut à la fois maîtriser la dépense publique et maintenir le niveau de qualité du service public, car le monde évolue : évolution technologiques, mutualisations, formation et redéploiement du personnel. Si tout cela est fait en bonne intelligence, on peut maîtriser la dépense publique et maintenir la qualité des services affirme Monsieur Le Maire qui souligne que cela est l'objectif dans la commune.

Concernant le restaurant Rhodia, Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de maîtriser le foncier dans cet espace des Portes de l'Abbaye. Il s'agit d'une opportunité foncière de maîtrise publique pour y faire une salle municipale dans un premier temps, puis éventuellement un autre équipement dans un deuxième temps (des réflexions sont en cours avec la ville de Marquette pour une médiathèque).

Concernant l'achat du terrain 49 rue de la Gare, il s'agit aussi d'une opportunité foncière note Monsieur Le Maire puisque le Président de Caby va concrétiser son projet d'une nouvelle usine à Comines et va libérer l'emprise foncière actuelle. Le choix aurait pu être fait de maintenir une activité industrielle sur ce site, mais il a semblé à l'équipe en place que cela n'était pas opportun puisque qui dit industrie dit camions et donc Monsieur Le Maire pense qu'il faut saisir l'opportunité de reconversion de ce site en logements et réfléchir à un nouvel aménagement. Monsieur Le Maire note que les meilleurs urbanistes travaillent sur ce dossier et quand le propriétaire du site et le cabinet d'urbanisme MICHELIN auront travaillé le projet et qu'il aura mûri, il sera possible de l'évoquer.

Sur le terrain 49 rue de la Gare, Monsieur Le Maire affirme que cela n'avait pas de sens de laisser ce projet de construction se réaliser car il était malheureux estime-t-il, tant sur le plan de la densité que sur l'aspect architectural et la qualité urbaine. Il a donc été décidé de maîtriser cet espace afin qu'il soit intégré à la réflexion sur la reconversion du site Caby.

Pour ce qui est des travaux de l'Eglise du Centre, Monsieur Le Maire note que la 1^{ère} tranche représente 330 000 € et dans les années à venir, la rénovation se poursuivra.

Monsieur Le Maire signale que bien sûr la Ville a une vision claire des projets d'investissement, mais la réalité qui est celle des collectivités est extrêmement mouvante du fait de l'Etat : la DGF peut évoluer de plus de 200 000 € s'il n'y avait pas eu de gel, à 0 € s'il y a gel (comme lors du précédent quinquennat), de moins 400 000 € jusqu'à moins 900 000 €. « Cela fait des évolutions de près de 1 million et des impacts sur le budget de fonctionnement de presque 8 % ! » s'exclame Monsieur Le Maire.

Il revient ensuite sur la raison pour laquelle la Ville continue raisonnablement d'emprunter : c'est parce que les taux sont historiquement bas. (mais elle emprunte moins que le remboursement du capital de la dette, ce qui fait que la Ville se désendette progressivement) On pourrait imaginer renverser la perspective note Monsieur Le Maire, et considérer que la Ville autofinance totalement ses investissements et consomme ses excédants. Mais dans cette hypothèse, si dans un ou deux ans les taux d'intérêt progressent de 5, 6, 7 ou 10 % (comme en Grèce), alors on pourrait reprocher à l'équipe en place de ne pas avoir eu une réflexion plus aboutie et de ne pas avoir emprunté quand les taux étaient bas, à 1, 2 ou 3 %.

Monsieur Le Maire affirme qu'il y a une gestion prévisionnelle de la dette qui est dynamique et raisonnée. Et si un jour les taux remontent la Ville pourra toujours investir sur l'autofinancement.

Concernant la maison médicale, des professions libérales ont déjà contacté la Ville note Monsieur Le Maire qui souligne que le montant de l'annuité de l'emprunt des travaux sera compensé par les loyers versés. Il s'agit d'une opération intéressante pour la Ville qui répond ainsi à la demande des professionnels de santé de la Ville confrontés notamment aux questions d'accessibilité.

La question d'une autre maison médicale dans la Ville du côté de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny se pose souligne Monsieur Le Maire. Ce sera peut-être une initiative privée mais Monsieur Le Maire pense que cette question de l'organisation de la médecine de ville à Saint-André va dans le sens de la création de deux pôles médicaux, ce qui ferait que la ville de Saint-André serait à la pointe sur la question de la médecine de ville qui compte tenu de la démographie médicale en baisse dans notre région, va devenir une vraie question dans certains territoires et le fait de se placer à la pointe sur cette question est une manière de servir le mieux possible les andrésiennes et les andrésiens.

Monsieur Le Maire pense qu'il y a équilibre entre une fiscalité maîtrisée et des investissements qui viennent compléter les équipements qui sont dûs aux équipes municipales précédentes.

Il fait remarquer que Saint-André n'est pas une page blanche à écrire : il existe des équipements et des services qui se sont inscrits dans le temps et c'est cet équilibre qui fait que Saint-André est devenue l'une des villes les plus attractives de la métropole, car les personnes qui vivent à Saint-André, quelle que soit leur génération peuvent trouver sur place des services, de l'activité, de la solidarité et une qualité de vie . « C'est cela qui donne sens à notre action » souligne Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire estime que dans la minorité municipale, situation qu'il a connue rappelle-t-il, se pose toujours la question de la part d'adhésion et de la part d'actions que l'on voudrait différentes.

Monsieur Le Maire pense qu'il y a une forme de confusion dans le slogan « Ville active » qui ressemble à un catalogue de la samaritaine dans lequel tout est balayé.

Mais Monsieur Le Maire demande à Monsieur LEBEZ : « Quel est votre projet ? Quels sont vos choix ? Au-delà de la forme quelle différence exprimez-vous ? ».

Monsieur Le Maire a noté une chose intéressante dans les propos de M LEBEZ : la notion des liaisons.

Mais cela n'est pas nouveau, dans une ville traversée par une voie ferrée, avec une rivière canalisée, avec des voiries de transit, la notion de liaison est importante : « quand on travaille sur l'urbanisme on réfléchit à cette question mais toujours dans le respect de ceux qui nous ont précédé » souligne Monsieur Le Maire.

L'urbanisme des années 60, c'était tirer des grands traits à travers tout, rappelle Monsieur Le Maire.

Il rappelle qu'à l'origine la VINO prévoyait de passer en deux fois deux voies par la rue Kennedy en passant au-dessus du cimetière et rallier ainsi la Madeleine. « Cela eut été criminel » s'exclame Monsieur Le Maire qui poursuit en affirmant qu'il faut bien sûr liasonner et penser à des nouveaux aménagements, mais en tenant compte de l'urbain existant.

Sur Rhodia, lors des prémices de réflexions avec les urbanistes, se sont posées les questions suivantes : valorisation de la Deûle, cheminement à créer entre Sainte-Hélène et Rhodia. Mais, là aussi, il faut tenir compte de ce qui existe, et notamment les coupures que créent les ponts par exemple et il faut chercher la solution pour les dépasser.

Monsieur Le Maire ne veut pas qu'on laisse penser que Saint-André est une ville cloisonnée et coupée en quartiers. Saint-André est une ville moyenne avec des liaisons entre les quartiers malgré certaines coupures et Monsieur Le Maire confirme que la liaison entre les quartiers est toujours au cœur des réflexions en matière d'urbanisme.

Monsieur Le Maire évoque alors la question du commerce dans les quartiers et observe qu'il est plus difficile qu'auparavant d'avoir des commerces dans les quartiers. Cela s'explique par le changement de modes de vie et notamment le commerce en ligne.

Monsieur Le Maire poursuit : « notre obsession est de bien identifier les fondamentaux, les choses qui ont été posées par nos prédécesseurs et qui expliquent la qualité de vie à Saint-André, les connaître suffisamment pour intégrer la modernité, accueillir une nouvelle population et lui permettre de bénéficier de cette qualité de vie, et même plus, car il n'y a jamais de fin de l'histoire, la fin de l'histoire, c'est la mort disait Nietzsche : on peut toujours s'améliorer ».

Monsieur Le Maire souligne que Saint-André est une commune dans la métropole lilloise et le phénomène de la Métropolisation est une chance si on l'aborde de manière lucide et les yeux ouverts car la Métropolisation signifie qu'il y a beaucoup plus de gens qui veulent vivre, créer des richesses, échanger, partager des émotions lors d'évènements sportifs et culturels dans la métropole lilloise, dans les communes qui la compose que de gens qui veulent la quitter. Et cela est une chance énorme car dans certaines villes le problème est inverse : c'est l'attractivité négative : il y a plus de gens qui veulent partir que venir.

Dans la métropole lilloise on est loin de cela : il faut accompagner l'attractivité et faire en sorte que cette attractivité renforce la qualité de vie souligne Monsieur Le Maire qui conclut : « tout cela participe à la vie passionnante d'une équipe municipale dont l'objectif dans toutes les décisions est toujours le bien commun et l'intérêt général, y compris les décisions budgétaires ».

Monsieur LEBEZ a bien entendu les propos qui ont été tenus et reconnaît qu'il ne vit pas dans la ville de Saint-André comme certains élus : il y vit différemment et participe à d'autres évènements que ceux organisés par la ville de Saint-André. Mais il fait remarquer qu'on lui a fait dire tout un ensemble de choses qu'il n'a jamais prononcées : il affirme qu'il n'a jamais parlé de commerces morts, de ville morte.

Il observe qu'il vit à Saint-André, certes différemment, qu'il y paye ses impôts, qu'il y travaille en termes associatifs, qu'il y élève ses enfants et Monsieur LEBEZ souligne qu'il a envie que ceux-ci soient dans une ville différente, poussée vers l'avant, et meilleure qu'aujourd'hui.

Monsieur LEBEZ reconnaît que peut-être il a été un peu brouillon dans sa présentation, cependant, il affirme qu'il y a une partie de la population qui est différente, qui évolue et évoluera encore.

Il est persuadé que le slogan de la Ville « la ville sympa qui veut le rester » n'est pas acquis pour la première partie « ville sympa » en raison des projets immobiliers à Sainte-Hélène, à Jean Caby ou dans le quartier du Corbeau.

Monsieur LEBEZ poursuit en affirmant que ce n'est pas dénigrer ce qui a été fait par les équipes municipales qui se sont succédées et leur manquer de respect que de faire constater qu'il existe aujourd'hui à Saint-André d'autres types de populations avec d'autres envies. « Les strates de la Ville que je représente souhaitent prendre leurs responsabilités, faire entendre une autre parole dans cette instance. Je prends acte qu'elle n'a pas été bien entendue, mais je reviendrai avec plus de pédagogie ».

Monsieur LEBEZ revient ensuite sur les manifestations organisées, notamment par le CCAS. Il pense qu'elles sont effectivement importantes et ce qu'il a voulu exprimer c'est l'idée de s'appuyer dessus, de porter un projet qui sera demain encore plus ambitieux.

Il répète qu'il refera un travail d'explications, qu'il retravaillera son texte.

Enfin Monsieur LEBEZ reprend la conclusion du rapport d'orientation budgétaire ; « Saint-André la sympathique, sera aussi en 2016, Saint-André l'ambitieuse ». Il estime que les projets présentés n'ont rien d'ambitieux pour la Ville et conclut ainsi ses propos.

Monsieur le Maire s'adresse alors à Monsieur LEBEZ en lui disant : « vous avez une qualité majeure : c'est le culot. Quand le culot est au service d'une cause précise et forte, il devient une qualité. Mais quand le culot est au service de quelque chose de flou et d'imprécis....alors.....

Monsieur Le Maire conclut en disant qu'il comprenait la critique quand elle était exprimée par les élus de l'équipe précédente. Quand le Maire honoraire était dans l'opposition il s'exprimait en évoquant un développement de la Ville avec l'expression d'une certaine nostalgie. Il est curieux de constater que les minorités qui se succèdent intègrent toujours cette question souligne Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire affirme qu'on ne peut pas aujourd'hui imaginer Rhodia ou Sainte-Hélène comme si on était en 1950 entrain d'imaginer la ville de Marcel DUCROCQ, André WAUQUIER ou Paul LAUERIERE. « Cela n'aurait pas de sens et ce serait une nostalgie qui ne servirait pas la Ville ! » s'exclame-t-il.

Aujourd'hui, insiste Monsieur Le Maire, la Ville doit s'inscrire dans la métropole. Cela ne signifie pas que l'on change brutalement la densité, mais que le tissu urbain ne peut pas être le même. Il fait d'ailleurs remarquer que Saint-André, malgré tout, reste une ville moins dense que les villes voisines, avec des espaces verts qui ont été sanctuarisés.

Monsieur Le Maire s'adresse alors à Monsieur LEBEZ « Si le culot est de votre côté, la modernité est du nôtre » ; Il affirme que les points de vues exprimés par Monsieur LEBEZ trouvent plus leur argumentation et leurs racines dans une forme de nostalgie et de regards sur le Saint-André d'hier.

Monsieur Le Maire conclut alors ce R.O.B et clôt les débats y ont été riches souligne-t-il.

PAS DE VOTE

QUESTION : N° 1/6

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2016

Compte tenu de l'article 71 de la liste des pièces justificatives annexées au décret du 21 janvier 1998 reprenant l'article 33 du décret du 29 décembre 1962, il n'est plus possible aujourd'hui pour l'ordonnateur d'exécuter les dépenses dont les crédits sont inscrits au compte 6574 (subventions) du budget de l'exercice précédent.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser, avant le vote du Budget Primitif 2016, le versement des subventions suivantes :

• CAP – Echéance Janvier 2016	76 250.00 €
• Ecole privée La Cessoie – Echéance Janvier 2016	12 830.00 €
• Ecole privée St Joseph fonctionnement – Echéance Janvier 2016	11 004.00 €
• Ecole privée St Joseph surveillance cantine – Echéance Janvier 2016	2 069.00 €
• Nouveau monde du Blues – Festival Blues 2016	12 000.00 €
• CCAS – Echéance Janvier 2016	9 198.00 €
• COTIF – Tournoi de Foot – Echéance Janvier 2016	15 000.00 €
• Les Voyageurs – Fonctionnement - Echéance Janvier 2016	42 650.00 €
• Théâtre Pinocchio – Echéance Janvier 2016	3 000.00 €

TOTAL **184 001.00 €**

Les crédits seront prévus au BP 2016.

Les Membres du Conseil Municipal faisant partie d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association. Soit : Rudy DELAPLACE : CAP et Compagnie Les Voyageurs ; Christelle DELEBARRE : Compagnie Les Voyageurs ; Thomas FABRE : CAP ; Ambrine WIART : CAP,

Monsieur Le Maire signale qu'il s'agit d'une question technique liée au timing du vote du budget. Dans un premier temps, il avait été effectivement décidé de faire le R.O.B et le budget en 2016 parce que la Ville était dans le flou par rapport aux dotations de l'Etat et la DGF.

Mais voter un budget en mars a des conséquences sur l'activité au 1^{er} trimestre qui se trouve ralentie en fonctionnement mais surtout en investissement.

Il a donc été décidé de voter le budget 2016 en janvier, afin que les associations ne se trouvent pas en difficulté, et il est proposé d'adapter pour certaines une avance sur subvention (ce qui ne change pas le montant total de la subvention).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 1/7

OBJET : CREATION D'UNE MAISON MEDICALE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSEMBLEE NATIONALE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE M. DAUBRESSE.

L'immeuble appartenant à la Ville, situé 17 place de Gaulle, va être transformé en maison médicale. Une dizaine de professionnels médicaux et para-médicaux y sera accueillie.

Le coût de cette réhabilitation est estimé à 416 700 euros HT (500 000 € TTC). La dépense sera inscrite en section d'investissement (compte 2313) sur le budget 2016 de la commune.

Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire de M. Marc-Philippe DAUBRESSE.

Le plan de financement peut être établi comme suit :

DEPENSES (H.T.)		RECETTES	
Travaux	416 700 €	Réserve parlementaire	5 000 €
		Fonds propres Ville	411 700 €
TOTAL	416 700 €	TOTAL	416 700 €

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la réalisation de cette opération et à solliciter une subvention relative à son financement auprès de l'Assemblée Nationale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 2/1

OBJET : PASS'AUTONOMIE JEUNES – VOLET BAFA/BAFD

La ville de Saint-André a engagé depuis 2002 une politique jeunesse forte axée sur l'accès aux loisirs, à la citoyenneté, à la culture et à l'accompagnement des projets des jeunes de 11 à 17 ans.

Parallèlement, le public des « jeunes majeurs » âgés de 18 à 25 ans résidant sur la commune exprime ses attentes en matière d'accès à l'autonomie et de mobilité.

Le dispositif « PASS'AUTONOMIE JEUNES - volet mobilité », a donc été créé en 2002 et permet d'attribuer une subvention de 100 euros à 12 jeunes par an.

Aujourd'hui, ces « jeunes majeurs » cherchent à se former et à prendre des responsabilités pour encadrer des enfants et des jeunes en accueils collectifs de mineurs.

Aussi, il vous est proposé la création d'un nouveau volet dans le cadre du PASS'AUTONOMIE JEUNES : le volet BAFA/BAFD, par lequel la ville s'engage à attribuer une subvention de 300 euros aux Andrésiens âgés de 17 à 25 ans inscrits dans une formation BAFA/BAFD.

Les jeunes sollicitant cette subvention devront présenter leurs motivations en termes de projet professionnel, ou éducatif, au Comité d'Aide aux projets des Jeunes qui statuera sur son obtention.

Cette aide de 300 euros sera versée, après décision du Comité d'Aide aux projets des Jeunes, à l'organisme de formation choisi par le jeune.

Une ligne de dépenses pour cette action sera prévue dans le BP 2016

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place ce dispositif,

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur DELAPLACE.

Ce dernier explique qu'il s'agit d'un deuxième volet du dispositif « Pass'autonomie jeunes ». Le 1^{er} volet mobilité est destiné à aider les jeunes à obtenir leur permis de conduire après obtention du code, le deuxième volet est aujourd'hui proposé et il s'agit d'une évolution du dispositif précédent « Bourse BAFA ».

Monsieur DELAPLACE précise que le coût moyen de cette formation est de 450 euros environ, et que la CAF intervient aussi à hauteur de 200 € par la CAF à l'issue de la formation. Il conclut aussi en signalant que le seul critère de recevabilité d'octroi de l'aide est la motivation du jeune andrézien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 2/2

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR UN PROJET D'ECHANGE EUROPEEN DE JEUNES

Le Conseil Régional, lance un appel à projet, dans le cadre du dispositif 2016 « Citoyen du Monde ».

Il s'agit de soutenir les initiatives de mobilité internationale des jeunes, dans lequel leur implication devra être démontrée.

La ville de Saint-André, quant à elle, soutient les initiatives d'échanges et de mobilité, initiées par les associations de jumelages et par les jeunes de la commune, avec les villes de Wieliczka en Pologne, Dormagen en Allemagne et Sainte Mary's Bay en Angleterre.

Dans ce cadre, un projet visant à la promotion et au développement des échanges entre les villes de Saint-André et Wieliczka, est proposé pour juillet 2016.

Dans ce projet et le séjour organisé, le « théâtre solidaire » sera le thème.

Les jeunes français et les jeunes polonais présenteront une création théâtrale en utilisant un langage universel.

Cette initiative permettra d'aller à la rencontre d'un large public et de démontrer que des jeunes de nationalités différentes peuvent partager des objectifs communs.

15 jeunes Andrésiens et leurs accompagnateurs seront ainsi accueillis par des jeunes polonais et partageront leur intérêt pour le théâtre.

Il vous est donc proposé

- D'autoriser la ville à solliciter une subvention au Conseil Régional au titre du projet « Citoyen du Monde ».

Monsieur Le Maire demande à Madame MASSE de présenter cette question.

Madame MASSE explique que dans le cadre de l'ouverture du territoire régional à l'international, la région a lancé un appel à projet intitulé « Dispositif 2016, citoyen du monde » et c'est dans ce cadre que la Ville de Saint-André a proposé un séjour de jeunes avec la ville jumelée de Wieliczka sur le thème du théâtre solidaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 3/1

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS : FRAIS DE STAGES

Il vous est proposé le versement des subventions suivantes destinées au remboursement des frais de stages des entraîneurs des clubs sportifs :

- U.S.S.A BASKET	110,00 €
- U.S.S.A FOOTBALL	105,00 €
- U.S.S.A. GYMNASTIQUE	363,75 €
- U.S.S.A. NATATION	97,50 €
- U.S.S.A. PLONGEE	341,38 €
- U.S.S.A. VOLLEY	147,50 €

Soit un total de : 1 165,13 €

Les Crédits ont été prévus au BP 2015

Les Membres du Conseil Municipal faisant partie d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association. Soit : Danielle SENECHAL : USSA Gymnastique

Monsieur Le Maire souligne la politique reconnue de Saint-André en matière de sport et précise que les frais de formation des entraîneurs sportifs sont pris en charge à 75 % par la Ville, remboursés au club sur 3 ans (garantie que la formation bénéficiera pendant au moins 3 ans au club de Saint-André).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 3/2

**OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS
FRAIS DE DEPLACEMENTS NATIONAUX**

Il vous est proposé le versement des subventions suivantes destinées au remboursement des frais de déplacements nationaux des clubs sportifs, pour la saison 2014/2015 :

- U.S.S.A. ARTS MARTIAUX	5328,23 €
- U.S.S.A. CYCLISME	5 131,50 €
- U.S.S.A. GYMNASTIQUE	3 612,88 €
- U.S.S.A. NATATION	6 393,98 €
- U.S.S.A. TENNIS DE TABLE	243,25 €
- U.S.S.A. VOLLEY BALL	2 230,93 €
- USSA PLONGEE	123,00 €

Soit un total de : 23 063,77 €

Les Crédits ont été prévus au BP 2015

Les Membres du Conseil Municipal faisant partie d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association. Soit : Danielle SENECHAL : USSA Gymnastique

Monsieur Le Maire explique que le calcul résulte d'un certain nombre de critères qui sont discutés et validés par les clubs sportifs (prise en charge de 1 accompagnant pour 15 sportifs, frais de route 1 véhicule pour 14 personnes, frais de journée : 9,15 € par personne par jour et frais de séjour : 18,29 € par personne et par jour).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 4/1

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
COMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES : ANNEE 2014**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe des obligations aux communes en matière d'accessibilité.

Par délibération du 29 mars 2010, a été approuvée la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

La décision du Maire n° 01/2014 en date du 15 Avril 2014 a fixé la composition de cette commission.

Il est rappelé que la Commission d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées a pour mission :

- De dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des transports et des espaces publics, d'être une force de propositions ;
- De faire remonter à la CIAPH (commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) les remarques, interrogations et propositions qui relèvent des compétences propres à LMCU ;
- D'établir le rapport annuel ci-joint, comprenant l'état des lieux et des propositions d'améliorations.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activités de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, au titre de l'année 2014.

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur DUBREUCQ.

Monsieur DUBREUCQ signale que les travaux d'accessibilité en mairie vont être engagés.

Différents mobiliers adaptés aux personnes à mobilité réduite seront installés.

Certaines portes existantes seront remplacées par des portes avec vantail de 90.

Des installations signalétiques d'informations en relief sur les mains courantes, les parois et sur les portes vont être posées.

Sont également prévues la pose de rampes, de nez de marches non glissants, et l'installation d'un appel de vigilance à 50 cm du premier nez de marche.

Il est également prévu un éclairage pour obtenir un éclairement supérieur à 100 lux avec ampoules à économies d'énergies, et l'installation d'une boule magnétique signalée par pictogramme.

Il y aura l'installation d'un cabinet d'aisance adapté, et des sanitaires aux normes PMR.

Sont aussi prévus le remplacement des commandes palières et l'installation sonores de l'ascenseur.

La mairie va donc bénéficier de ces installations afin que les personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles ou atteintes de surdité puissent circuler librement dans la mairie sans l'aide d'une tierce personne.

Monsieur DUBREUCQ conclut en disant que le coût total des travaux atteint 100 000 Euros.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur DUBREUCQ de la présentation et du travail qui a été fait sur cette question complexe qui nécessite des arbitrages entre les travaux à faire par rapport à l'enveloppe financière.

Il ouvre ensuite le débat.

Monsieur LEBEZ remercie tout d'abord Monsieur DUBREUCQ et Monsieur Le Maire de lui avoir permis de participer à cette commission. Il suggère que cette commission soit ouverte à plus de représentants de la Ville. EPSM, personnes âgées, des représentants d'associations de quartiers, parents d'élèves, commerçants. Il propose aussi de faire deux sessions dans l'année : la première pour que chacun puisse amener leurs idées et une deuxième au cours de laquelle le rapport serait présenté.

Monsieur DUBREUCQ signale à Monsieur LEBEZ, qu'ainsi qu'il a pu constater, le jour de la réunion de cette commission, il a excusé un certain nombre de personnes et d'associations

qui font partie de cette commission. Monsieur DUBREUCQ pense donc que cette commission peut être ouverte à tout le monde, mais qu'il y aura toujours autant d'excusés.

Monsieur le Maire confirme que tout le monde est le bienvenu quand il s'agit de travailler ensemble.

Monsieur CAPPELLE s'associe aux propos tenus quant au travail réalisé par les Services Techniques de la Ville et présenté par Monsieur DUBREUCQ. Il espère que le législateur reviendra un peu sur ce qu'il a produit hier car tout cela est nébuleux notamment quant aux dates de mise en œuvre de cette question d'accessibilité.

Monsieur Le Maire pense que les propos de Monsieur CAPPELLE sont sages. C'est une des difficultés à laquelle sont confrontées les collectivités. On rogne toujours leurs moyens, et parallèlement, on continue de multiplier les normes. Certaines, comme l'accessibilité, sont légitimes, mais se pose la question des moyens et du calendrier. Entre l'idéal et la faisabilité, il faut trouver le chemin. Le législateur est ambitieux mais la collectivité qui est l'opérateur doit dégager les moyens nécessaires à cette ambition et cela n'est pas toujours aussi simple et possible que le législateur pourrait le croire.

PAS DE VOTE

QUESTION : N° 5/1

OBJET : SERVICE CIVIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

Le SIVOM Alliance Nord-Ouest a souhaité, en lien avec les communes adhérentes, mettre en place le service civique sur le territoire.

La Ville de Saint-André s'est engagée comme partenaire de ce dispositif en proposant d'accueillir 4 jeunes répartis en binôme dans les missions proposées par le SIVOM, à savoir :

Mission en faveur des personnes âgées pour créer un lien social et favoriser le lien intergénérationnel :

- Visites de convivialité, recueil de mémoire, ateliers multimédia...
- Organisation de sorties individuelles ou collective pour permettre aux personnes âgées de renouer avec leur environnement de proximité

Mission d'animation, culture et loisirs :

- Participation à des actions culturelles, artistiques ou de loisirs de la conception à la réalisation

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe de mise en œuvre du service civique avec le SIVOM

Monsieur Le Maire passe la parole à Madame MASSE.

Madame MASSE explique qu'il s'agit de développer l'engagement citoyen des jeunes dans une démarche d'accompagnement de la collectivité.

Cet engagement volontaire est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans pour une période de 7 mois précise-t-elle. Quatre jeunes accueillis dans la Ville dans des missions en faveur des personnes âgées et dans l'animation, la culture et les loisirs.

Monsieur Le Maire remercie le Président du SIVOM de ce dispositif car c'est une question importante. Il s'agit d'un service civique volontaire fait-il remarquer et il évoque la suppression du service militaire , à la lumière des récents évènements tragiques du 13 novembre 2015 à Paris. Autant cette suppression était légitime et justifiée sur les motifs militaires (la conscription telle qu'on la connaissait a vécu car aujourd'hui les armées sont professionnelles) mais sur la question de l'appartenance nationale, de l'imprégnation et de l'acceptation de certaines valeurs par les jeunes quelles que soient leur origine, le lieu où ils habitent, la profession de leurs parents, leurs croyances, ce moment de communion nationale manque cruellement.

Monsieur Le Maire pense qu'il faudra probablement donner le moyen de rendre le service civique obligatoire pour tous, garçons et filles, pour quelques mois. Cette période pourrait aussi être l'occasion de donner des codes à un certains nombre de jeunes qui en manquent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE – 2015/2016

Entre les soussignés,

Le SIVOM Alliance Nord Ouest

sis 187 rue de Menin – Parc de l'Innovation à Marquette – lez- Lille

représenté par son Président, Marc-Philippe Daubresse

numéro d'identification SIRET 245 900 451 000 15

bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale Nord-Pas-de-Calais par décision n°NP-059-15-00064-00 en date du 3 août 2015 pour une durée de 2 ans

et la Ville de SAINT ANDRE

sis Hôtel de Ville : 89 rue Général Leclerc 59350 SAINT ANDRE

représentée par son maire, Olivier HENNO

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Le Service civique est organisé sur le territoire de l'alliance nord ouest.

Le SIVOM, en tant qu'établissement agréé accueille des jeunes de 16 à 25 ans pour une période de 7 mois.

Ces volontaires, accueillis dans la commune, effectuent une mission au service de l'intérêt général sur une durée de 24 heures/semaine. Dans ce cadre, ils bénéficient aussi de temps d'échanges, de formations animées par le SIVOM et la Mission Locale Métropole Nord-Ouest.

Article 2 - CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE

2.1 Comité de pilotage et partenariat

Le SIVOM alliance nord ouest et la Mission Locale coordonnent et animent un comité de pilotage (composé des membres des communes adhérentes et des représentants du monde associatif), des

réunions de tuteurs (membres désignés par les villes). Le SIVOM assure la gestion administrative du projet et des jeunes accueillis par les collectivités territoriales.

Pour la mise en œuvre du service civique sur son territoire, le SIVOM s'appuie sur son expérience issue des précédentes sessions organisées.

L'association ALPES, avec la Mission locale quant à elle contribue à l'information sur le service civique, aide à la réflexion sur le projet d'avenir du jeune. Dans ce cadre, la Mission Locale, partenaire du projet met à disposition ½ temps de travail d'un agent pour s'assurer du suivi du volontaire sur le territoire.

2.2 Objet de la mission

Les volontaires sont missionnés sur l'une des actions suivantes :

- Mission en faveur des personnes âgées pour créer un lien social et favoriser le lien intergénérationnel :
 - o visites de convivialité, recueil de mémoire, ateliers multimédia...
 - o organisation de sorties individuelles ou collectives pour permettre aux personnes âgées de renouer avec leur environnement de proximité
 - o lectures contées
- Mission d'animation, culture et loisirs
 - o participation à des actions culturelles, artistiques ou de loisirs de la conception à la réalisation ;
 - o activité de médiation dans les quartiers pour favoriser l'accès aux activités de loisirs et culture (
 - o animation d'ateliers auprès des enfants ;
 - o participation à l'animation du patrimoine : participation aux fouilles archéologiques sous la responsabilité d'archéologues qualifiés, préparation et animation du site notamment lors des journées du patrimoine, sensibilisation du public à la découverte ;
 - o participation aux projets artistiques des communes et de l'intercommunalité : accueil de compagnie, accompagnement de celles-ci à la mise en œuvre de leurs spectacles ou expositions, promotion de ces projets, aide à l'accueil du public sur les sites.
 - o Animations d'ateliers du numérique, médiation envers les publics pour le développement du numérique

La mission des volontaires est déterminée conjointement par la Commune et le SIVOM alliance nord-ouest.

2.3 Tutorat

Les volontaires interviennent dans chaque commune par binôme. La Commune désigne un tuteur local par binôme chargé du suivi et de l'encadrement des volontaires.

Le tuteur est le référent au quotidien des jeunes. Il devra avoir, en amont, préparé la mission du binôme. Il devra, par exemple, dans le cadre d'une mission relative aux personnes âgées, avoir identifié au préalable les familles à visiter.

Tout au long des 7 mois, le tuteur organisera 2 entretiens individuels. Ces entretiens auront pour objet de faire le point sur le service civique du volontaire, les missions réalisées, la relation avec son binôme, les compétences qu'il a acquises. Ces entretiens devront permettre au volontaire de valoriser son expérience de service civique une fois les missions terminées.

Les tuteurs bénéficieront d'une journée de formation animée par Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement pour mesurer le rôle fondamental qu'ils occupent dans la réussite du service civique et pour s'outiller afin d'être capable d'identifier les compétences que le jeune va acquérir tout au long du service civique.

Tous les trois mois, une demi-journée animée par le SIVOM sera organisée pour rassembler les tuteurs exerçant sur le territoire du SIVOM. Ces réunions leur permettront d'échanger sur leur pratique dans l'accompagnement des jeunes volontaires.

Les tuteurs seront en lien direct avec le SIVOM qui établira les formations initiales spécifiques aux missions qui seront à réaliser au démarrage du service civique ainsi que les formations continues qui pourront être réalisées pour apporter les connaissances nécessaires aux volontaires en fonction des problématiques soulevées.

2.4 Horaires et congés

Les horaires des volontaires sont fixés comme suit : 24 heures par semaine.

En cas d'absence des volontaires, la Commune informera le SIVOM alliance nord-ouest.

Les jeunes bénéficient au cours de leur service de 7 mois d'un droit à congés de 2 jours/mois soit 14 jours au total.

Le droit à congés des jeunes de – de 18 ans est de 3 jours/mois.

Les congés seront fixés en accord avec la Commune.

Il ne sera autorisé aucun congé sur les périodes de formation des volontaires.

2.5 Moyens matériels

La Commune mettra à disposition des volontaires les moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation des missions.

Article 3 – CONTRIBUTION FINANCIERE

La commune verse au SIVOM Alliance Nord Ouest une participation à la gestion déterminée en fonction de la quotité et du nombre de jeunes accueillis dans sa commune. Elle est fixée forfaitairement à 106,31 € (au 01/01/2013) par mois et par volontaire accueilli sur la période déterminée de 7 mois. Le montant de la participation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique. Ce montant pourra être réévalué dès lors que la grille indiciaire sera réévaluée.

Une facturation est établie chaque trimestre au nom de la commune et fait l'objet de l'émission d'un titre de recettes.

Article 4 – FIN DE LA CONVENTION

Il peut être mis fin à la convention avant le terme fixé, sans pénalités financières, en cas de fin anticipée du service du jeune volontaire affecté à la commune.

Fait en 4 exemplaires A..... le

Monsieur TOULEMONDE, Vice-Président délégué,

En qualité de représentant légal du SIVOM Alliance Nord Ouest :

Monsieur Olivier HENNO

En qualité de Maire de la Commune de Saint André

Signature

QUESTION : N° 6/1

OBJET : ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

La gravité exceptionnelle des événements survenus en France en janvier et novembre 2015 nécessite de prendre des mesures de nature à garantir et renforcer la sécurité.

Il convient, en conséquence, de doter les policiers municipaux de moyens de défense adaptés et gradués leur permettant d'assurer l'accomplissement de leurs fonctions et missions.

L'agent de police municipale ne peut faire usage de son arme qu'en cas de légitime défense, dans les conditions prévues par l'article 122-5 du Code Pénal.

La délivrance de l'autorisation de port d'armes par le Préfet implique la nécessité de produire un certificat médical attestant de la santé physique et psychique de l'agent pour qu'il soit reconnu apte au port d'arme, ainsi qu'une formation préalable de 10 jours dispensée par le C.N.F.P.T, à compléter annuellement par une formation d'entraînement au tir.

En conséquence,

Vu l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 511-5 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu les articles R511-11 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Il vous est proposé de donner un accord au projet d'équipement des policiers municipaux de la commune en armes de catégorie B.

Monsieur Le Maire signale que les réflexions sur cette question étaient en cours depuis plusieurs mois. Du point de vue de la sécurité, Monsieur le Maire pense que l'on a changé d'époque et que les communes doivent participer à cette obligation en matière de sécurité.

Monsieur Le Maire note que lors de sa rencontre avec Nicolas COMTE, responsable F.O de la Police, mais aussi à l'occasion de visites de terrain dans d'autres villes, il a été convaincu de la nécessité des caméras vidéo, précieuses pour la prévention et l'investigation.

L'armement de la Police Municipale s'inscrit dans une logique d'autorité et de respect pense Monsieur le Maire. Cela est encadré par le Préfet et l'autorisation sera définitive quand les policiers municipaux auront suivi une formation et que leur stabilité émotionnelle sera garantie.

Monsieur Le Maire pense qu'il faudra aussi reparler de prévention et poursuivre les réflexions sur le rôle et la mission de la Police Municipale. Cela est tenable que si les policiers municipaux sont dotés de moyens.

Monsieur Le Maire pense que le rôle de la police municipale doit être étendu par exemple, il se demande si durablement, il est tenable que les policiers municipaux soient interdits de contrôles d'identité.

Lorsque les policiers municipaux auront un rôle étendu, il faudra alors élargir le champ de la réflexion sur la sécurité avec les villes voisines. Certaines communes du Sud de la France ont pris de l'avance sur cette question de la sécurité.

Ces questions ont commencé à être abordées par le Président de la République lorsqu'il a reçu les maires, et notamment quand il a dit que les policiers nationaux peuvent porter leurs armes en permanence y compris à leur domicile. De ce fait, immédiatement se pose la question de la nouvelle organisation pour les policiers municipaux. Il n'est pas concevable que la Police Nationale puisse s'adapter aux conditions nouvelles de la société alors que la Police Municipale ne pourrait pas le faire.

C'est dans ce sens que s'inscrit la décision d'armer la Police Municipale à Saint-André.

Monsieur Le Maire ouvre alors le débat.

Monsieur LEBEZ estime que cette question de l'armement de la Police Municipale ne peut pas être mise sur le même plan que celle de la vidéo surveillance. La notion de symbole est forte dans un contexte grave.

Il constate qu'un amalgame est fait entre les polices municipales et nationales, car certes, elles sont toutes deux sur le terrain mais il s'interroge sur la question de savoir si ce n'est pas déjà renoncer au pari de l'intelligence et de l'éducation que de mettre sur une police de

proximité, c'est à dire des gens que l'on voit au quotidien, ce symbole fort que représente une arme.

Monsieur LEBEZ se demande en quoi une arme est nécessaire à la mission des policiers de Saint-André, à quels types de situation ils sont confrontés où leur autorité nécessiterait ce port d'arme pour être exercée..

Monsieur LEBEZ a le sentiment que 80 % du quotidien de la Police Municipale est consacré à la prévention, à la médiation et il pense qu'il faudrait renforcer les actions de prévention et la présence des équipes du CCAS, et faire du lien avec les jeunes. Il pense que ce n'est pas aux communes de faire le premier pas. D'autres communes font d'autres choix que d'armer leur Police Municipale en donnant plus de moyens à la prévention.

Monsieur LEBEZ conclut que le choix de ce symbole fort au niveau des valeurs n'est pas souhaitable.

Monsieur VANHERSECKE se dit troublé que cette décision soit prise en amont et se situe dans la perspective des évènements tragiques de Paris.

Il pense que l'armement de la Police Municipale a tendance à changer en profondeur la nature de leur travail.

Monsieur VANHERSECKE affirme qu'il n'a pas de tabou en matière de sécurité, mais il pense que d'armer une police de proximité changera sa perception et se demande où cela va s'arrêter. Il fait observer que dans la commune de Saint-André n'est pas en proie au banditisme organisé ou à des organisations extrémistes.

Monsieur VANHERSECKE conclut en disant que ces questions graves auraient méritées d'être débattues à froid.

Madame CAVROT demande quel est le coût de la formation, qui va la payer et où seront stockées ces armes en dehors des heures de travail.

Monsieur DELAPLACE signale que c'est sans aucune réserve qu'il votera cette délibération relative à l'armement de la Police Municipale car cela lui permettra de continuer à assurer la sécurité des citoyens et leur propre sécurité.

Il souligne que l'on a changé d'époque et qu'aujourd'hui les forces de police sont au premier rang des cibles possibles lors des attaques. Monsieur DELAPLACE signale que le Préfet de Région a déterminé dans tout le territoire y compris Saint-André un degré de vigilance accrue.

Il estime que les policiers fussent-ils municipaux, doivent pouvoir assurer leur propre sécurité.

Monsieur DELAPLACE veut profiter de la réflexion autour du contexte douloureux actuel pour signaler qu'à l'échelle de la ville de Saint-André, il existe une arme puissante contre ceux qui ont tué, qui souhaitent diviser les français, qui souhaitent déstabiliser les fondements mêmes de la société. Cette arme est utilisée tous les jours et on peut en abuser affirme-t-il : « cette arme s'appelle le Vivre Ensemble, l'Union Nationale, l'Education. L'utilisation de cette arme exige de nous d'être forts et déterminés en tous lieux, en toutes occasions, dans chacune de nos décisions. L'utilisation de cette arme nous oblige à être les soldats du rassemblement plutôt que de la division, de l'accueil plutôt que du repli sur soi ».

Monsieur DELAPLACE rappelle alors les propos de Monseigneur ULRICH : « Nous ne pouvons pas accepter les discours qui rejettent l'autre parce qu'il est autre ».

Monsieur DELAPLACE conclut ainsi « les terribles attentats qui ont meurtri la France, s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble de nos ennemis et c'est par le Vivre Ensemble, l'Union Nationale et l'Education que nous surmonterons notre peine, nos peurs et peut-être notre haine ; que nous déjouerons les plans de la division, du rejet de l'autre et du climat malsain de méfiance qui s'instaure ; que nous serons victorieux de cet objectif de déstabilisation de la Société française car ce qui fait peur à nos ennemis, c'est notre volonté de vivre ensemble, notre capacité à rester unis, et notre attachement à une éducation pour tous ».

Monsieur CAPELLE affirme qu'il ne se pose pas de questions, qu'effectivement des événements graves ont marqué le pays récemment, mais que c'est sans état d'âme qu'il votera contre cette délibération car il estime que les policiers municipaux ne peuvent remplacer le RAID ou le GIGN.

Il ne pense pas, par ailleurs, que les policiers municipaux ont déjà été agressés à Saint-André.

Monsieur CAPELLE estime qu'il revient à l'Etat d'assurer la sécurité et que le port d'armes ne doit être accordé qu'à la Police Nationale « on n'a pas besoin de shérif ! » s'exclame-t-il. Il affirme que l'Etat doit embaucher des policiers et si cela est nécessaire, qu'un commissariat de police soit installé à Saint-André.

Monsieur CAPELLE estime qu'avec cette décision, il y a un risque d'engrenage : « aujourd'hui les policiers municipaux et demain les vigiles du supermarché, et pourquoi pas, puisqu'il s'agit d'assurer sa propre sécurité, chaque citoyen en mettant les armes en vente libre comme aux Etats-Unis ? »

Monsieur Le Maire constate le clivage, mais il est différent de ce qu'il aurait été il y a quelque temps. Il souligne que ce port d'arme est encadré par la Préfecture. Le budget est de 5 000 Euros (et peut être moins puisqu'il est question d'une aide financière de l'Etat). La formation est de 15 000 € et elle est à la charge de la Ville.

Monsieur Le Maire pense que l'armement de la Police Municipale est plus qu'un symbole : c'est l'autorité des policiers municipaux qui est en question car elle ne va plus de soi automatiquement.

Cette question est posée gravement et Monsieur Le Maire souligne qu'il n'aime pas beaucoup utiliser le ton martial et qu'il l'utilise avec parcimonie. Il évoque alors le Premier Ministre qui emploie ce ton systématiquement, ce qui fait qu'il y a moins de force dans ses propos.

Monsieur Le Maire souligne le discours du Premier Ministre à l'Assemblée quant au risque chimique et bactériologique et, celui du Président de la République quant à l'armement des policiers municipaux, et il estime qu'au niveau de la commune, on ne peut pas continuer à regarder les policiers municipaux comme il y a 15 ans, c'est-à-dire des policiers chargés principalement de faire de la médiation. Une très grande majorité des polices municipales de ce pays sont d'ailleurs déjà armées.

Monsieur Le Maire poursuit en faisant remarquer que policiers municipaux et nationaux ont la même tenue. Les conditions ont changé et il y a martialisé le discours et si on n'accompagne pas cette évolution on marginalise la Police Municipale tout en perdant en utilité et en autorité affirme-t-il.

Monsieur Le Maire poursuit en disant que cela ne changera en rien le « Vivre Ensemble », et n'empêchera pas de créer des valeurs communes.

Monsieur Le Maire affirme respecter les points de vue différents mais il est convaincu que de ne pas accompagner cette évolution entraînerait une marginalisation de la Police Municipale de Saint-André dans la perception qu'en auraient les délinquants potentiels.

Il signale qu'il y a beaucoup de policiers municipaux armés et qu'il y a eu très peu de bavures : 19 971 policiers municipaux et 16 344 sont armés (toutes armes confondues). Monsieur Le Maire fait donc constater que la ville de Saint-André, en prenant cette décision, n'est absolument pas avant gardiste.

Ce qui est en jeu, c'est la question de l'autorité et du rôle de la Police Municipale souligne Monsieur Le Maire. On peut défendre un autre principe qui serait celui de la Police Nationale d'avant, du temps où il y avait un Commissariat de Police à Saint-André. Mais ce poste de police n'existe plus !

Aujourd'hui, sans dramatiser, il faut reconnaître que les risques posés à la Société sont accrus et qu'une personne en uniforme peut devenir une cible et cela doit être pris en compte assure Monsieur Le Maire.

Il évoque alors sa rencontre avec Messieurs DARMANIN et PERCHERON pour inscrire l'arrivée de l'Institut du Monde Arabe à Tourcoing. Était également présent Monsieur Gilles KEPPEL qui fait partie du Conseil d'Administration de l'Institut du Monde Arabe. Ce dernier est intervenu pour dire que le Djihad était une guerre civile à l'intérieur du monde musulman, et que tous les musulmans ne sont pas salafistes ou intégristes.

Cette troisième génération de terroristes, qui fonctionne en réseau, est extrêmement difficile à identifier par les services secrets et il faut se protéger par rapport à ces personnes qui sont des ennemis de la démocratie, de la république, de la modernité, de l'égalité hommes-femmes et de notre modèle de vie affirme Monsieur Le Maire.

Il estime qu'il faut se protéger et évoluer par rapport à ces questions, et c'est dans ce principe que s'inscrit cette délibération concernant l'armement de la Police Municipale.

Monsieur Le Maire croit que sur cette question de la sécurité, il reste encore à travailler et qu'à un moment donné, on va arriver à la limite de la municipalisation de ces politiques et que dans ce domaine il faudra construire des mutualisations avec les villes voisines du SIVOM ou de la MEL.

Monsieur Le Maire conclut en disant que face au monde qui évolue, le statu quo sur cette question peut être l'expression d'un refus de prendre en compte une réalité qui évolue.

Monsieur Le Maire passe alors la question aux voix.

<p style="text-align: center;">ADOPTÉE 30 VOIX POUR 1 ABSTENTION (Mr VANHERSECKE) 2 VOIX CONTRE (Mrs LEBEZ et CAPPELLE)</p>
--

QUESTION : N° 6/2

OBJET : VERBALISATION ELECTRONIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

La Ville a équipé la Police Municipale de trois systèmes de verbalisation électronique (PVe). Le coût de cette acquisition s'élève à 3 205,20 euros HT pour l'équipement des trois policiers municipaux.

L'Etat a mis en place un fonds d'amorçage qui permet de financer cette acquisition à hauteur de 500,00 euros maximum par terminal.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la dotation relative à cette acquisition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N°7/1

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

- **PROJET DE FUSION ENTRE LA MEL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES WEPPE**
- **EXTENSION DU SIDEN-SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE**

La loi du 16 décembre 2010 modifiée, vise à achever et rationaliser la carte intercommunale, que ce soit en ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine) ou en ce qui concerne les autres EPCI tels que les syndicats (syndicats intercommunaux - SIVU ou SIVOM - syndicats mixtes).

Afin de parvenir à ces objectifs, la loi s'est dotée :

- **D'un outil** : elle a chargé les Préfets d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de l'intercommunalité de chaque département. Le SDCI n'est pas un simple document d'orientation puisqu'il comporte des effets juridiques.
- **D'une instance** : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a vu ses missions renforcées par la loi. Cette instance est composée d'élus représentants les communes, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Le Préfet du Nord prévoit, d'adopter le SDCI du Nord avant le 31 mars 2016. A cette fin, il a présenté son projet de SDCI à la CDCI le 23 octobre 2015, lequel projet a été transmis, à toutes les collectivités et tous les EPCI concernés. A partir de la date de cette transmission par le Préfet, les collectivités et EPCI concernés disposent d'un délai de 2 mois pour donner, chacun en ce qui les concerne, leur avis.

Le projet de SDCI a été transmis à la Ville par courrier en date du 26 octobre 2015, reçu le 28 octobre 2015. Le Conseil municipal est donc invité à faire connaître son avis par la présente délibération.

Le projet de SDCI et les avis des collectivités et EPCI concernés seront ensuite transmis à la Préfecture qui transmettra l'ensemble des avis recueillis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer, sachant que la commission dispose d'un pouvoir d'amendement : sous réserve qu'elles soient conformes à la loi, les propositions de modification qu'elle fera à la majorité des 2/3 seront intégrées au projet de Schéma.

I. Le projet de SDCI d'octobre 2015

Au niveau de l'arrondissement de Lille, le constat est le suivant :

- 47 EPCI
- 4 EPCI à fiscalité propre (1 métropole et 3 communautés de communes)
- 43 syndicats intercommunaux
- 15 syndicats mixtes

➤ Concernant les EPCI :

- Il n'y a aucune commune isolée dans l'arrondissement ; toutes sont adhérentes à l'un des actuels EPCI à fiscalité propre.
- Une communauté de communes, à savoir la communauté de communes des Weppes (communes de Bois-Grenier, Radinghem-en-Weppes, Le Maisnil, Fromelles et Aubers) avec ses 5882 habitants, compte une population municipale en dessous du seuil de 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe du 7 août 2015 pour la constitution d'un EPCI.

Le Préfet propose donc la fusion de la communauté de communes des Weppes avec un autre EPCI, en l'occurrence, la MEL, Métropole Européenne de Lille.

➤ Concernant les syndicats :

- **Le Préfet propose l'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque** (ces communes appartiennent actuellement au Syndicat intercommunal d'Assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque)

Compte tenu de ces éléments, la Ville de Saint-André :

- Décide de rendre un avis favorable aux propositions du représentant de l'Etat

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION : N° 7/2

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE ESPACE NATUREL METROPOLITAIN : EXERCICE 2014

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel du Syndicat Mixte Espace Métropolitain exercice 2014

Monsieur Le Maire commente brièvement la rapport. Il rappelle le niveau de dépenses et de recettes de ce syndicat : environ à 11 millions d'euros. Les investissements s'élèvent à environ 2 millions d'euros. Le résultat de clôture est d'environ 2 millions d'euros.

Monsieur Le Maire revient ensuite sur l'histoire de l'Espace Naturel Lille Métropole : à l'occasion de la loi CHEVENEMENT en 2000, la Métropole a pris la compétence « espaces naturels » les travaux sont réalisés par la MEL et la gestion des équipements sont confiés au syndicat mixte dont la ville de Saint-André est membre (c'est d'ailleurs le même type d'organisation pour le syndicat mixte des gens du voyage).

Or, la loi MAPAM évoque le fait que les métropoles européennes intègrent ces compétences pour les travaux comme pour la gestion.

Ainsi, la question du devenir de ce syndicat est posée fait remarquer Monsieur Le Maire.

Monsieur LEBEZ intervient pour exprimer sa sensibilité à la conservation du patrimoine naturel de la métropole lilloise. Il remarque que pour Saint-André, sont identifiés deux espaces : l'axe de la Deûle et celui du Nord de la rocade Nord-Ouest depuis Saint-André jusqu'à la frontière Belge avec les espaces agricoles. Et à ce sujet, Monsieur LEBEZ demande alors quel est le point de vue du Maire sur le projet des Muchaux qui va occasionner un impact quant à la circulation et sur la faible concertation faite auprès des habitants estime-t-il.

Monsieur Le Maire répond à Monsieur LEBEZ que ses derniers propos relèvent de sa propre appréciation.

Il souligne que ce n'est pas parce que Saint-André ne figure pas sur le rapport de l'ENM qu'il n'y a pas d'espaces verts ! A l'échelle de la métropole, Saint-André est l'une des villes les plus vertes fait remarquer Monsieur Le Maire, mais le syndicat prend la compétence sur les GRANDS espaces naturels (Jardins Mosaïques, Parc Barbieux etc...). Sur la question des Berges de la Deûle c'est la métropole qui fera les travaux (et peut être l'entretien).

Concernant les Muchaux, Monsieur Le MAIRE signale tout d'abord qu'il s'agit d'un projet Lambersartois.

Sur les espaces inscrits au PLU en « AUD » (à urbanisation différée signifie à caractère naturel, ce sont des secteurs situés à proximité des espaces urbanisés de la commune et destinés à être ouverts à l'urbanisation), la question de l'urbanisation à déjà été posée. On n'est pas dans le cadre d'espaces agricoles qu'on voudrait transformer en espaces à urbaniser, précise Monsieur Le Maire. Quant à la concertation préalable, un affichage est à la disposition de tous les citoyens précise-t-il.

Monsieur Le Maire pense que la responsabilité politique est d'éclairer les citoyens. Quand on est moderne est que l'on défend des propos liés au développement durable, on est obligé de faire des choix. Compte tenu de l'attractivité du territoire métropolitain, on ne peut pas dire que l'on refuse de densifier ou d'urbaniser une part de la première Couronne de la Métropole. Au moment même de la COP 21, cela signifie qu'on continue d'être dans la logique de l'étalement urbain.

Monsieur Le Maire évoque alors la question du trafic sur les axes (rue du Général Leclerc et avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) et signale qu'il n'est pas dû au fait que l'on a construit dans la métropole, mais parce qu'étant incapable d'expliquer aux gens qu'il faut répondre à la demande de logements dans la métropole, les logements se sont construits en dehors : le long de l'autoroute de Dunkerque (Bailleul, Saint-Jans Cappel) de l'autoroute de Valenciennes (Saint-Saulve) de l'autoroute de Paris (jusqu'au bassin minier).

Monsieur Le Maire a conscience que les riverains sont attachés à leur cadre de vie, mais il rappelle que les terrains dont il s'agit sont, pour une part, en urbanisme différé.

Enfin, Monsieur Le Maire note que lorsque l'on décide d'urbaniser un espace on le fait en tenant compte de l'intérêt général.

Il affirme qu'il est plus facile de ne rien faire. Si sous la pression des riverains, tous les maires décidaient de ne plus construire, ce serait la thrombose complète. Monsieur Le Maire conclut en disant que peut-être c'est ce qui se passera sur ce quartier, mais il pense que ce ne serait pas une bonne nouvelle.

Monsieur LEBEZ répond qu'il a bien compris la qualification du terrain, mais il pense qu'il ne faut pas tout mélanger. Il ne faut pas comparer Sainte-Hélène avec le projet des Muchaux qui comporte 350 logements sur 55 hectares avec un golf, projet qui n'est pas fait pour densifier une partie urbaine estime-t-il.

Monsieur LEBEZ refuse que ses propos soit qualifiés de démagogiques et souhaiterait juste avoir le point de vue du Maire sur ce projet.

Monsieur Le Maire répond que ses propos ne visaient pas Monsieur LEBEZ spécifiquement. Si on refuse de densifier la Ville et de l'étendre sur l'espace agricole, alors « cafd » : c'est la crise du foncier et du logement. Il faut bien répondre aux demandes car sinon on se prépare dans 20 ans à une thrombose de toute la métropole.

Concernant le projet des Muchaux, Monsieur Le Maire souligne qu'il est vigilant sur l'équilibre qui est nécessaire par rapport aux accès entre Verlinghem et Saint-André (Monsieur Le Maire signale que les premiers plans prévoyaient la totalité du flux sur Saint-André et il avait alors manifesté son refus).

En conclusion, Monsieur Le Maire affirme respecter la souveraineté de chaque commune et rappelle qu'il existe une concertation préalable et qu'il y aura une enquête publique sur ce projet et chacun pourra exprimer son point de vue, sa vision de la métropole et de son armature urbaine.

PAS DE VOTE

QUESTION : N° 7/3

OBJET : REGLEMENTATION DU TRAVAIL DOMINICAL

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi MACRON » a fait évoluer la réglementation du travail dominical.

Parmi les évolutions proposées, il est désormais possible d'octroyer jusqu'à 12 dimanches d'ouverture par an aux commerces de détail contre 5 précédemment.

La MEL, conformément à cette loi, doit rendre un avis conforme si le nombre de dimanches octroyés dépasse 5.

La MEL encourage les villes à harmoniser les dimanches d'ouverture sur le territoire métropolitain en proposant de retenir en 2016, 8 dimanches aux dates suivantes : les 3 et 10 janvier, le 26 juin, les 20 et 27 novembre, et les 4, 11 et 18 décembre.

Afin de permettre une ouverture éventuelle des commerces qui en feraient la demande, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les 8 dates proposées.

Monsieur Le Maire note que la loi permet aux communes et aux métropoles d'autoriser le travail non plus 5 dimanches mais 12.

Monsieur Le Maire pense qu'il est nécessaire d'harmoniser les décisions. Aussi dans la métropole, il est proposé un compromis de 8 dimanches (3 et 10 janvier, 26 juin, 20 et 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre). La MEL statuera sur cette question lors du prochain Conseil de Communauté à la mi-décembre note Monsieur Le Maire. Il se peut que chaque commune ait le dernier mot.

Monsieur CAPPELLE intervient pour affirmer son opposition aux ouvertures des commerces, quel que soit le dimanche : « la semaine de travail de 5 jours c'est suffisant » ! S'exclame-t-il. Il note que demain, on proposera l'ouverture 10, 12, 15 dimanches en plus.

Monsieur CAPPELLE conclut en disant : « De plus, je ne vois pas comment on ira dépenser le dimanche l'argent qu'on n'a pas dans la semaine ! »

Monsieur Le Maire souligne que prendre cette décision ne signifie pas que les enseignes de Saint-André devront ouvrir 8 dimanches, la décision leur appartient.

Monsieur LEBEZ signale que sur cette question, il s'abstiendra car, il « préfère être que avoir pour ces dimanches complémentaires ».

Monsieur Le Maire pense que sur ces questions, il faut être pragmatique. Il explique que des gens qui travaillent dans les commerces du centre de Lille ont été interrogés sur cette question du travail le dimanche, et beaucoup de jeunes, d'étudiants et de trentenaires sont favorables à cette ouverture de quelques dimanches de plus pour améliorer leurs revenus. Cela montre que la demande économique existe aussi. Dans un pays fortement touché par le chômage et par le RSA, la question de créer des richesses se posent.

Monsieur Le Maire prend l'exemple de la Belgique et note que le dimanche, le Bizet est plus animé qu'Armentières, et Menin plus animé que Halluin.

Monsieur Le Maire pense qu'il faut s'adapter par rapport à ces questions, d'autant que la MEL devient une métropole touristique et qu'il n'y a pas de raison de s'inscrire en dehors de cette proposition qui sera faite à toutes les communes de la métropole.

Madame CAVROT intervient pour dire qu'elle estime que les grandes enseignes devraient plus faire appel à des étudiants pour ces dimanches plutôt qu'obliger leur personnel à travailler.

Monsieur Le Maire passe alors la question aux voix.

<p>ADOPTÉE 31 VOIX POUR 1 ABSTENTION (Mr LEBEZ) 1 VOIX CONTRE (Mr CAPPELLE)</p>
--

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant
été abordées, la séance est levée à 22H15**